

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU JEUDI 5 MARS 2009, A 19H30

PRESIDENCE M. Pierre-Yves Moret, Président

CONSEIL GENERAL 38 Conseillers généraux sont présents

EXCUSES Mme Corinne Fässler
MM. Olivier Carrel, Julien Chavaz, Philippe Currat, Albert Leimgruber, François Page, Charles Ridoré, François Riedo, Jean-Daniel Savoy, Hubert Schaller, Rolf Studer, Hüseyin Yildiz

CONSEIL COMMUNAL 9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2008
2. Communications du Président
3. Fusions intercommunales : informations données par M. Bernard Dafflon, professeur à l'Université de Fribourg
4. Création d'une Commission du Conseil général sur les fusions intercommunales (COFI). Election de ses membres et de son président
5. Demande de crédit pour la mise en conformité des installations techniques de la Résidence Les Martinets
6. Demande de crédit pour la participation de notre Commune au projet de couverture d'une piste de skater-hockey à Givisiez
7. Election d'un représentant PLR au Conseil d'agglomération
8. Divers

M. Pierre-Yves Moret, Président. Monsieur le Vice-Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues du Conseil général. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance en vous adressant la cordiale bienvenue.

Je salue également le public présent, parmi lequel se trouve un jeune citoyen des Etats-Unis qui découvre ainsi notre démocratie locale. Bienvenue à lui. Nous sommes une démocratie vivante connue loin à l'horizon. Vous pourrez faire sa connaissance à la pause ou à l'apéritif.

Je salue aussi les représentants des médias fribourgeois que je remercie pour leur présence régulière et assidue. Cette présence tient sans doute à leur indépendance journalistique face au conglomérat lémano-zurichois.

Je précise que des copies de l'ordre du jour sont à disposition du public à l'entrée de la salle.

Pour la séance de ce soir, je dois excuser le retard de Mme Erika Schnyder qui est actuellement à l'Agglomération.

Je souhaite une cordiale bienvenue à M. Bernard Dafflon, professeur à l'Université de Fribourg, qui a accepté d'aborder avec nous le thème des fusions intercommunales. C'est en lien avec ce thème, qui dépasse par définition nos limites communales, que j'ai l'honneur d'accueillir ce soir trois invités de marque qui représentent les trois autres conseils généraux de notre Agglomération :

- Mme Eva Heimgärtner, vice-présidente du Conseil général de Fribourg
- M. Jean-Marc Bertschy, membre du bureau du Conseil général de Belfaux
- Mme Sandra Herren, présidente du Conseil général de Marly, qui arrivera bientôt

La séance de ce soir a été valablement convoquée par courrier du 26 novembre 2008. Comme le quorum est manifestement atteint, nous pouvons valablement siéger. Avez-vous des remarques concernant l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, je conclus que vous êtes d'accord avec l'ordre du jour en vous informant que ce soir, contrairement à une célèbre équipe de hockey sur glace qui nous est chère, nous ne jouerons pas à guichets fermés. Un point commun que je souhaite aux deux événements : le fair-play.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2008

M. Pierre-Yves Moret, Président. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal ? J'espère que vous bondirez pour réagir à la page 17.

M. Pierre-Alain Bossel, Conseiller général. Aux pages 7 et 8, mon intervention semble avoir été quelque peu écourtée. J'avais en effet précisé que tout recours à un spécialiste ou à un expert faisait l'objet d'une communication au requérant et que cela se passait ainsi depuis des décennies et que cela n'avait jamais posé le moindre problème jusqu'à aujourd'hui. C'était la raison principale pour laquelle, je ne voyais pas la nécessité de modifier la pratique actuelle.

M. Pierre-Yves Moret, Président. La correction sera apportée au procès-verbal de ce jour. D'autres remarques concernant le procès-verbal ? Apparemment aucune. Une coquille a échappé à tous, semble-t-il. Si vous lisez le procès-verbal, en page 17, vous constaterez que le montant de CHF 20'574'000.- au haut de la page n'est pas correct. Il y a un zéro de trop. La correction sera bien sûr apportée. Veuillez nous excuser, cela nous a échappé.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 6 novembre après modification sont priés de le manifester à main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Président

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je vous fais part de quatre brèves communications.

1. Je félicite le Conseil communal et l'administration communale pour la récente mise en ligne du nouveau site internet de la Commune. Une véritable réussite tant au niveau graphique qu'à celui de son contenu. Il est sobre, aéré et lisible. Il est convivial et accessible à tous les utilisateurs. Il est illustré et plein d'informations utiles à l'ensemble des habitants.
2. Concernant le chemin du Platy sud, la résolution votée par le Conseil général en décembre passé a été transmise à la Préfecture par le Bureau du Conseil général. De son côté, le Conseil communal en a tenu compte et cela a été protocolé dans la séance de la Commission d'aménagement du mois de janvier. L'intégralité de nos remarques traduites dans la résolution a été prise en compte et, dans ce sens, je remercie le Conseil communal, spécialement M. Pilloud, d'avoir été jusqu'au bout.

3. Concernant les projets d'extension des locaux scolaires, je vous informe que, d'entente avec Mme Savoy, Conseillère communale, cette question sera abordée lors du prochain Conseil général du mois de mai. Elle nous fera part alors de la stratégie et des projets qu'elle a imaginés avec la Commission ad hoc qu'elle a créée à cet effet.
4. Enfin, en ce qui concerne le débat sur les finances communales souhaité en décembre, je vous informe que le Bureau du Conseil général doit encore se mettre d'accord avec le Conseil communal et la Commission financière sur la manière d'aborder cette question, de telle sorte que cela nous serve pour l'approbation d'un nouveau budget à fin 2009. Affaire à suivre. Le thème sera sans doute traité en septembre. Il semble qu'il soit préférable d'avoir la lecture des comptes pour ensuite se pencher sur le sujet.

3. Fusions intercommunales : informations données par M. Bernard Dafflon, professeur à l'Université de Fribourg

M. Pierre-Yves Moret, Président. En date du 3 juillet 2008, notre collègue, M. Jacques Dietrich déposait une résolution intitulée « Stratégie en matière de fusions intercommunales ». Cette résolution demandait, entre autres, que soit instaurée une commission composée de représentants du Conseil général et du Conseil communal avec pour mission d'étudier une stratégie en matière de fusions intercommunales. Cette résolution fut acceptée par 23 oui, 12 non et une abstention. Depuis lors, le Bureau y a donné suite en élaborant le message qui vous est soumis ce soir et qui a été soumis à la consultation des groupes à fin décembre passé. Je précise que le groupe socialiste a saisi cette occasion pour faire une remarque qui interviendra dans le message.

Pour développer ce thème, nous allons d'abord écouter M. Bernard Dafflon qui nous donnera des informations en matière de fusion. Ensuite de quoi, nous discuterons le message qui nous est proposé ce soir.

J'ai donc le plaisir de vous présenter notre orateur. M. Bernard Dafflon est professeur à la chaire de finances publiques de l'Université de Fribourg depuis 1990. Il a été chef de service au Département des communes de la Direction de l'intérieur du canton de Fribourg depuis 1977. Ces deux activités, associées à une fine connaissance du tissu socio-économique et politique fribourgeois, en ont fait un expert reconnu en matière de fusions intercommunales. Il est l'auteur, entre autres, d'un petit guide à l'usage des autorités communales intitulé « Comment préparer une fusion de communes ».

Je rappelle que l'intervention de M. Dafflon a pour but de nous apporter des éclaircissements et de nous ouvrir des perspectives sur le thème des fusions intercommunales en abordant les questions suivantes :

- les enjeux et les multiples éléments à prendre en compte, qui ne sont pas financiers
- les finesses liées à la gestion de tout processus de fusion
- les avantages et les inconvénients
- les risques (pièges à éviter) et les opportunités (pistes).

M. Dafflon, je vous donne la parole et vous remercie pour la documentation que vous avez bien voulu mettre à notre disposition.

M. Bernard Dafflon, Professeur. Merci de me donner l'opportunité de rafraîchir les dossiers sur la fusion, puisqu'il y a quelques mois que je ne me suis plus occupé de fusions de communes. Le petit dossier que vous avez sous les yeux a été préparé, non pas spécifiquement pour discuter d'une fusion de Villars-sur-Glâne avec une commune voisine, mais pour aborder la problématique des fusions en général. Je l'ai préparé pour deux soirées. Ce soir, je suis ici pour discuter des fusions avec vous et dans quinze jours, je serai à Colombier NE qui se pose la même question ou à peu près. Colombier se demande s'il vaut la peine d'entamer une discussion de fusion et, dans l'affirmative, si cela vaut la peine de fusionner avec Neuchâtel ou avec d'autres communes de la ceinture de Neuchâtel. Vous pouvez imaginer que vous avez à peu près les mêmes questions.

Je vous propose de faire un tour d'horizon en passant les points 1 à 5 qui sont des points généraux sur les problématiques de fusion. Peut-être soulèveront-ils des questions de votre part ? Ensuite nous entrerons plus en détail sur la problématique technique du pas à pas qui est nécessaire pour faire une fusion ou pour étudier correctement une fusion.

Les deux ou trois premiers transparents font une sorte d'état des lieux pour la Suisse. Nous avons voulu vous montrer que vous n'êtes pas les seuls à vous poser cette question, puisqu'il y a eu, durant ces dix dernières années, 385 communes qui ont fusionné. Dans ce groupe, quelques cantons sont mentionnés : Fribourg (le pionnier), suivi de Berne, du Tessin, de Lucerne, du Valais, de Vaud, de Glaris et du Jura qui ont mis en place des politiques de fusion. C'est-à-dire que le canton a émis, si vous voulez, des lignes directrices. On est toujours dans des fusions volontaires, mais des lignes directrices permettent de fixer une base de discussion. Vous voyez que, dans ce groupe, les deux champions sont Fribourg (avec une diminution de 91 communes) et le canton du Tessin (avec une diminution de 66

communes). Les autres cantons sont dans des groupes de 10 à 20. Le Jura a fait une percée, puisque sur 18 fusions, 16 se sont faites au 1^{er} janvier de cette année.

Dans le tableau, faites attention à Thurgovie, inscrit avec 99 fusions. Thurgovie n'a pas de fusion du tout. Simplement en Thurgovie, la commune politique, la commune scolaire et la commune bourgeoise étaient comptées séparément. Une modification de la constitution s'est faite il y a quelques années pour que ces trois communes soient rassemblées dans la commune administrative telle qu'on la connaît.

Villars-sur-Glâne n'est pas une situation particulière. Seulement, si vous discutiez d'une fusion à Villars-sur-Glâne et que vous envisagiez une fusion dans le cadre des cinq communes de l'agglomération, vous seriez probablement dans la situation de la fusion des communes de Grande Lugano. On aura peut-être l'occasion d'y revenir tout à l'heure, parce que j'ai participé à cette fusion. Il est relativement intéressant de voir l'évolution que cela a pris.

Ici, vous voyez les objectifs. On a essayé de montrer en quoi les procédures de fusion et les politiques mises en place par ces cantons ont eu plus ou moins de succès. Mais vous voyez que les objectifs sont relativement importants. Berne, qui a 400 communes, a un objectif de passer à 70 communes dans son schéma. Fribourg serait à 89 communes. Les 89 communes que vous trouvez sur Fribourg sont à peu près dans les limites des paroisses et les limites des paroisses sont à peu près ce qu'on trouvait aux XVI^e et XVII^e siècles dans le canton de Fribourg. Nous n'avons donc rien inventé. Les limites sont extrêmement claires. Il fallait pouvoir descendre de la ferme du village jusqu'à l'église un jour d'enterrement avec le cercueil et remonter pour aller gouverner le matin et le soir. C'est intéressant, parce que pratiquement les 70 % des fusions de communes qui se sont faites à Fribourg - j'en ai fait 42 dans ma carrière -, se sont pratiquement toutes réalisées dans les limites de l'ancienne paroisse des XVI^e et XVII^e siècles. Ce sont des particularités que l'on retrouve maintenant dans le Jura et dans le canton du Valais.

Au point 2, je vous ai mentionné les problèmes et difficultés. Il s'agit de l'inventaire qu'on retrouve dans l'ensemble des fusions de communes du canton de Fribourg, que ce soit la 1^{ère} étape 1974-1999 ou la 2^e étape 2000-2005. Vous voyez que ces arguments ne touchent pas directement les particularités de Villars-sur-Glâne, parce que les communes sont trop petites pour leurs tâches, ce qui n'est pas votre cas, même si Villars-sur-Glâne a un certain nombre de collaborations parce qu'il y a des économies d'échelle.

Un problème touche tout de même la commune de Villars-sur-Glâne, comme toutes les communes de Fribourg. Il s'agit de la cantonalisation rampante des communes. Il faut savoir qu'en 1965, les communes fribourgeoises avaient 62 tâches. Sur ces 62 tâches, 29 ont été cantonalisées aujourd'hui, parce que les communes étaient en majorité trop petites pour les réaliser. Le canton les a donc reprises et cela se traduit dans vos comptes par les fameux 351 qui sont les contributions à des dépenses cantonales. Cela ne signifie pas que le canton voulait ramasser ces tâches, mais c'est très souvent parce que trop de trop petites communes n'arrivaient pas à les réaliser. Ne pas avoir la capacité financière permettant de nouveaux investissements a conduit à 42 fusions de communes précédant 1999. Les petites communes fusionnaient avec des plus grandes.

C'est moins le cas de la deuxième série de fusions depuis 2000. Dans un système de démocratie directe de milice, il devient difficile de trouver des élus locaux. A Fribourg, quand il y avait des élections, 68 % étaient des élections tacites dans les communes de moins de 2'000 habitants. En d'autres termes, il y avait moins de candidats que de sièges et tous les candidats étaient élus sans qu'il y ait de vote. Cela a été supprimé chez nous. Je le regrette, car c'est un des critères de fusion que j'aurais mis dans la loi. En effet, si une petite commune n'arrive pas à trouver ses édiles, elle n'a plus d'autonomie ; il faut donc la fusionner. Vous entendez les mêmes phénomènes maintenant en Suisse romande et en Suisse allemande sur les fins de période. Les fusions s'accélèrent parce qu'on n'arrive pas à renouveler les exécutifs communaux.

Le dernier élément, sur lequel je m'arrêterai un peu plus tout à l'heure, est la multiplication des collaborations intercommunales sur des périmètres différents et qui font que les communes commencent à perdre la visibilité des tâches qu'elles mettent en route. Je prends l'exemple du Mouret : je n'ai pas changé de commune, j'ai fusionné deux fois. Une fois de Bonnefontaine à Montécu et la deuxième fois avec les six communes du Mouret. Quand on a fusionné avec les communes du Mouret, on avait 27 tâches en collaboration intercommunale. Vous connaissez le système - parce que j'ai aussi été dans un exécutif, je sais comment ça se passe -, quand vous posez une question, on vous dit qu'on ne peut pas vous répondre tout de suite parce qu'il faut voir avec les autres. A la séance suivante, on vous dit qu'on a regardé avec les autres, mais qu'on ne peut rien faire. Vous n'arrivez à rien. C'était le cas pour ces tâches. Dans la fusion entre les six communes, on a récupéré 18 tâches. Cela signifie que lorsque les citoyens posent des questions, le responsable communal est bien obligé d'y faire face et d'y répondre. On y reviendra tout à l'heure parce qu'il s'agit d'un réel problème.

On entend souvent deux arguments quand on fait des fusions. Le premier argument est qu'on va perdre notre autonomie, ce que j'appelle un faux argument. L'autre argument est le déficit démocratique, ce que j'appelle un vrai argument. Vous voyez tout de suite que ces deux arguments ne sont pas économiques ; ils sont de nature socio-démographique et politique. Quand vous dites que vous allez perdre l'autonomie communale, je vous réponds que c'est déjà fait. En Suisse, au 1^{er} janvier 2009, il y a 2'685 communes et 21'697 associations de communes. C'est vous dire combien de communes sont trop petites et combien de communes se mettent ensemble.

Ce questionnaire a été fait par mon collègue de l'université de Berne et 85 % des communes ont répondu. Il ne s'agit pas d'un échantillon. Vous voyez qu'en matière d'école, de soins à domicile, d'aide familiale, d'enlèvement des déchets, de protection civile, d'approvisionnement en eaux, de police et sécurité, de 58 à 76 % des communes suisses collaborent. On a déjà une liste assez impressionnante de collaborations intercommunales. Dire que la fusion fera perdre de l'autonomie communale, c'est déjà faire l'impasse sur toutes les séries de collaborations intercommunales que vous avez. Il ne s'agit que des associations de communes qui ont la personnalité juridique. Vous pouvez transposer cela à Villars-sur-Glâne. Vous verrez combien de collaborations intercommunales avec la personnalité juridique vous avez et combien de conventions, de collaborations intercommunales s'ajouteraient aux 21'697 que vous avez ici.

L'autre argument, celui du déficit démocratique, est un vrai argument. Il est relativement simple. On compare par canton ; je l'ai fait ici pour Fribourg. Quelles sont les compétences qu'un Conseil général a dans la commune ? On compare ces compétences avec celles qu'il a ou qu'il perd lorsqu'une tâche est exécutée en collaboration intercommunale. Vous voyez tout de suite qu'il y a une perte considérable de pouvoir dans la décision. Il y a aussi une perte de ce que nous appelons la responsabilité budgétaire. Dans une commune, si vous prenez des décisions dépensières, vous faites face à vos contribuables, parce que le financement se fait par l'impôt. Dans une association de communes, quand vous prenez une décision dépensière, vous faites une clé de répartition du découvert ou du déficit de l'association. Vous n'avez pas le moyen de faire un contrôle. La gestion courante est différente selon que vous êtes face aux contribuables ou que vous envoyez la facture à la commune qui participe au déficit sur la clé de répartition.

Vous me répondrez que vous faites quand même des économies. En faisant des études, on voit qu'effectivement vous faites des économies, mais pas celles que vous devriez faire. Par exemple, si vous faites une tâche seuls, cela vous coûtera 100. Vous la faites en association

de communes, cela devrait vous coûter 70. En réalité, après étude et contrôle, on voit que cela coûte 80. Vous êtes contents parce que 80 c'est mieux que 100 ; vous avez économisé 20. Mais en termes d'efficacité, vous avez perdu 10, parce que cela devait être 70 et non 80. Une fusion ne règlera pas tous les problèmes. Nous avons constaté que, quand vous faites une fusion relativement large, vous réintégrez dans le sein de la nouvelle commune élargie toute une série de compétences intercommunales qui étaient gérées au préalable par des conventions ou des associations et qui, ensuite, le sont par la nouvelle commune.

Nous avons regardé quel est l'intérêt d'abandonner des collaborations intercommunales pour passer à des fusions. Vous êtes dans un système où vous avez vraiment les avantages financiers. Quand une commune est trop petite pour produire elle-même des services, elle va commencer à s'associer. Vous allez gagner des économies d'échelle chaque fois que vous vous associez. A un certain moment, vous commencez à perdre de la visibilité sur les associations. Vous commencez à perdre la maîtrise de vos associations et donc votre gain diminue. A partir d'un certain moment, vous verrez que le coût net des collaborations est trop élevé.

Si vous prenez Greng, elle croit qu'elle est autonome parce qu'elle est pleine d'argent. Greng est incapable de fournir une seule tâche. Elle achète toutes ses tâches aux voisins. Vous pouvez regarder Pierrafortscha, Villarsel-sur-Marly, c'est le même système. Vous êtes dans une situation où vous n'avez pas avantage à vous trouver dans cette zone. Mon pronostic, sans être devin, c'est que Villars-sur-Glâne se trouve, avec l'entrée dans l'agglomération, à peu près ici. Et quand vous aurez été cinq ou six ans dans l'agglomération, vous serez ici. Votre problème est de savoir ce que vous allez faire. L'agglomération reste, pour moi, une solution provisoire. Vous pouvez bien sûr attendre d'être dans la partie négative pour commencer à réagir, mais vous avez aussi le droit de commencer à réagir avant.

Vous ne faites pas une fusion avec de l'argent et des projets financiers. Si vous voulez économiser des impôts, faire des économies d'échelle, si vous voulez être plus efficaces, vous n'avez pas besoin d'une fusion. Les associations de communes et les collaborations intercommunales vous permettent de les faire. D'après mon expérience, si la seule ambition d'une fusion est une ambition strictement financière, sauver les meubles ou faire un investissement, dans 99 % des cas la fusion ne s'est pas faite. Une fusion, c'est d'abord un projet de société entre les collectivités qui se réunissent.

Pour le cas du Mouret, le projet de fusion était extrêmement simple. Il était lié au plan d'aménagement du territoire. La seule fortune existant dans cette commune est le paysage

et les forêts. Comme chaque commune voulait avoir du terrain à bâtir, des zones artisanales, etc., tout le plateau du Mouret était en train de se vider. Un groupe de citoyens a réagi en disant qu'on ne peut pas laisser aller les choses, sinon on sera une vaste banlieue de « villas-ça-me-suffit ». Le projet de société n'avait rien à voir avec les finances. Il s'agissait simplement de se réunir pour recentrer les zones d'activités, diminuer et recentrer les zones d'habitations et préserver les espaces verts.

Bulle et La Tour-de-Trême n'ont pas besoin de fusionner pour des projets financiers. Elles ont fusionné pour avoir une position dominante dans le canton. Aussi longtemps que l'agglomération fribourgeoise pétouille, l'agglomération de Bulle avance et se positionne différemment. Le Grande Lugano - imaginez la fortune qu'il y a dans les communes environnantes de Lugano - a fusionné pour deux raisons. Premièrement, cela devenait impossible de gérer l'espace, parce que vous ne savez pas quand finit le trottoir d'une commune et quand il commence dans l'autre. C'est une vaste zone urbaine et cela créait d'énormes difficultés. Deuxièmement, aujourd'hui, le Conseil d'Etat tessinois ne peut pas lever le petit doigt dans une politique cantonale visant les communes si, au préalable, il sait que le Grande Lugano n'est pas d'accord.

La situation des communes trop petites a fini en 1999. On n'est plus dans cette phase. La troisième phase que M. Corminboeuf est en train de mettre en place est une phase de fusion dans les zones urbaines. Il s'agit du seul moyen de débloquer notre situation. Quand vous fusionnez, vous aimeriez avoir un projet de société et vous vous demandez avec qui le réaliser. Je ne vais pas vous dire avec qui vous devez faire le projet de société. Dans la phase des fusions 1999-2005, nous avons regardé quelles étaient les collaborations existantes, car ce sont des gens qui ont l'habitude de se rencontrer et cela serait un tremplin pour la fusion. On n'a pas choisi n'importe quelle collaboration. Les collaborations techniques ont été enlevées (eau potable, épuration des eaux, transports, enlèvement des déchets, stands de tirs). Par contre, nous sommes allés chercher les arrondissements de justice de paix, les groupements de protection civile (l'infrastructure PC sert d'infrastructure sociale et de loisirs), les salles de sports, les cercles scolaires. A partir de là, on a construit des noyaux forts. Si, dans un périmètre géographique, quatre ou cinq communes collaborent sur au moins cinq des huit tâches, on a des chances de réaliser la fusion. C'est de cette manière que le modèle des noyaux forts a démarré et c'est sur cette base que les fusions de 1999 à 2005 se sont faites dans le canton de Fribourg.

Concernant l'aide du canton, ce qui m'intéresse ici, ce n'est pas le montant financier de l'aide du canton, mais les arguments utilisés pour débloquer une aide à la fusion. Nous avons

indiqué quatre cantons, car ce sont les seuls qui ont donné explicitement des objectifs et des raisons. Dans les fusions de communes, l'aménagement du territoire est un peu le point négatif. Quand on fait une fusion, la commune doit avoir un projet de société, regarder où en est l'aménagement du territoire et calculer les situations financières. Dans pratiquement 90 % des communes, on vous dit : on va faire le projet, on va calculer la situation financière et on verra pour l'aménagement du territoire. Cela pose effectivement des problèmes parce que, selon le projet de société, cela se traduit par un type d'aménagement du territoire. Il vaut mieux discuter de cela avant plutôt que d'en discuter après.

Je vous fais grâce des mécanismes de fusion. Le canton de Fribourg a mis en place son nouveau régime de subventionnement et d'aide aux fusions en 1999. Si vous regardez les différents modèles, vous verrez qu'ils ont pratiquement tous repris celui du canton de Fribourg.

Dans le point 7, vous trouvez une série d'avantages. Il y a aussi des inconvénients, mais vous êtes assez grands pour les trouver. Ces avantages ne sont pas ceux que je liste, mais ceux que j'ai entendus et qu'on a repris lors des enquêtes qu'on fait toujours trois ans après la fusion. Trois ans après, on retourne dans la commune et on regarde comment a évolué sa marge d'autofinancement, comment ont évolué ses finances, comment s'est fait le rassemblement (administratif, technique, politique et autres). C'est en général la liste des avantages que les nouvelles autorités communales nous ont donnés.

Concernant les avantages financiers pour les fusions de communes qui se sont faites avant 2000 - on n'a pas encore celles qui se sont faites après 2000, car je dois encore attendre trois ans pour avoir les comptes -, les fusions leur ont permis de gagner l'équivalent de 8 points d'impôts. Je ne vous dis pas qu'elles ont baissé les impôts de 8 points. Je vous dis qu'elles ont gagné 8 points d'impôts. Mis à part quelques ajustements sur l'une ou l'autre commune, pratiquement aucune commune n'a baissé l'impôt après la fusion. On a d'abord amélioré la gestion administrative dans les petites communes, engagé des employés communaux à mi-temps ou permanents. C'est important, car cela a permis de soulager les exécutifs de certaines tâches. Les exécutifs peuvent désormais faire le travail pour lequel ils ont été élus et pas seulement le travail administratif. L'utilisation des 8 points a permis de développer des infrastructures qui étaient en attente ou qu'on ne pouvait pas faire parce qu'on était trop petit. Le rassemblement permet de débloquer des projets qui auraient dû attendre beaucoup plus longtemps en gardant la même quotité d'impôts.

Du point de vue social, c'est aussi intéressant. Pendant des années, vous entendiez qu'on ne va pas fusionner parce qu'on perd notre commune, nos armoiries, notre origine. Maintenant on n'entend plus ça. En d'autres termes, le sentiment de mémoire de référence qu'on a vis-à-vis de sa petite commune se déplace sur la nouvelle commune. Si je pose des questions devant chez moi, les gens vous diront « je suis de Bonnefontaine, je ne suis pas du Mouret ». Mais il n'en reste pas moins que quand il s'agit de discuter de tâches communales, ils sont du Mouret et non de Bonnefontaine. Ils ont gardé la notion de leur village, mais dans les affaires communales, ils se sont réintégrés et le changement s'est fait.

Nous appliquons quelques règles simples depuis 30 ans et elles valent la peine d'être répétées. La fusion n'est pas une fusion d'entreprises, c'est une fusion de communes. Les projets ne peuvent pas être que financiers, ils doivent aussi être des projets de société. Si vous n'avez pas de projet de société, ne commencez pas à discuter de fusion, cela ne sert à rien, c'est du temps perdu.

Deuxièmement, dans le cadre d'une fusion, on ne met pas les personnes à la porte, c'est-à-dire qu'on travaille avec les départs naturels. Je le dis parce que le canton de Fribourg a eu la chance de partir avec les fusions de communes dans les années 74-75-76. Le mot fusion n'avait pas de connotation négative. A Neuchâtel, il faut parler de restructuration de communes, parce que le mot fusion est vraiment négatif. Nous n'avons pas ce problème. Cette situation a été posée par M. Rémi Brodard lorsqu'il était préfet et qu'il a fait les premières fusions. M. Brodard est ensuite devenu directeur de la justice, des communes et des paroisses ; c'était mon premier patron. Dès le départ, il a posé très clairement les choses : il n'y a pas de licenciement dans le cadre d'une fusion. Vous utilisez les départs naturels, les départs à la retraite et les gens qui abandonnent la tâche. Cela veut dire que les gains administratifs, s'il y en a, vont survenir quelques années plus tard et pas immédiatement.

La troisième règle est le processus participatif. Vous ne faites pas un petit comité de fusion qui étudie pendant une année et qui émet de temps en temps un rapport. Dès l'instant où le Conseil communal a pris la décision de commencer à étudier la fusion, les assemblées communales sont informées. On ne peut pas les informer sur ce que sera la fusion, mais elles sont renseignées sur un calendrier. Quand les gens posent des questions, ils ont le droit de recevoir des réponses. Il y a trois groupes qui font des fusions de communes. Il y a moi-même à Fribourg qui en ai fait avec l'université, mon collègue de l'IDHEAP et mon collègue à Neuchâtel. Pratiquement 95 % de mes fusions ont réussi, alors que 90 % de leurs fusions ont raté. Pourquoi ? Pas parce qu'ils sont moins compétents, mais simplement, ils ne

traitent le dossier que techniquement et ne prennent pas la peine d'aller devant les assemblées communales et d'expliquer, de répondre aux questions. Quand j'étais au département des communes, j'ai fait cela tous les quinze jours pendant 11 ans. Quand une commune avait des difficultés financières et que le syndic voulait discuter de la fusion, je demandais quand je pouvais venir. Cela mûrissait gentiment. Si vous dites que vous allez faire un dossier technique, que vous présentez un rapport intermédiaire, puis un deuxième rapport intermédiaire et enfin un rapport final, votre fusion ne se fera pas. Il faut vraiment avoir ce processus participatif et faire circuler l'information.

Dernière règle, nous avons mis au point un agenda. Je vous fais grâce des détails. En gros, nous avons regardé la dimension sociétale d'une fusion. Très concrètement, les gens commençaient par dire qu'ils ne voulaient pas fusionner. J'ai trouvé un étudiant en géographie, un étudiant en histoire, mais pas en économie. L'étudiant en géographie a fait le tour de toutes les entreprises du Mouret et a demandé d'où viennent les ouvriers, où sont achetées les matières premières, où est vendue la marchandise. Pour les sociétés sportives, culturelles, d'où viennent les membres ? Lors de la première séance, quand les gens disent qu'ils vont perdre leur identité, on leur répond qu'ils sont dans la fanfare, dans le club de foot. Si la commune n'est pas complètement ouverte, il n'y aurait pas d'équipe de foot, de société de chant, de tir, pas d'entreprise qui tourne, etc. Ont-ils l'impression d'avoir perdu leur identité parce que les entreprises et leurs activités privées sont complètement ouvertes ? S'ils ne perdent pas leur identité pour des affaires culturelles, sportives, de travail, pourquoi la perdraient-ils pour des affaires communales s'ils se mettent ensemble. Il n'y a pas de raison. C'est cette démarche qui est prise ici.

Il y a ensuite les questions techniques. Vous prenez la classification fonctionnelle et vous commencez à faire les matrices. Vous faites la liste comparative avec les autres communes qui vont fusionner. C'est un monstre travail, mais vous êtes sûrs que vous n'oubliez rien et que vous avez une comparaison dans les communes. On prend ensuite les questions financières et on compare. On examine les capacités financières parce que, dans le cadre d'une fusion, il faut calculer quelle serait votre nouvelle situation dans la péréquation financière. Dans la fusion du Mouret, nous n'avons pas pris la commune de Ferpicloz, pas parce qu'on n'aime pas les gens de Ferpicloz, mais bien parce que Ferpicloz est en classe 1. Si on l'avait prise, la nouvelle commune du Mouret serait passée de la classe 4 à la classe 3 et l'économie réalisée en fusionnant était perdue avec les contributions supplémentaires aux dépenses de l'Etat. Il y a trois semaines, deux fusions dans le canton de Vaud ont raté parce que la péréquation entraînait des modifications et que le gain, à part l'objet société, était perdu à cause de la péréquation. Il faut faire ce type de calcul.

Le domaine institutionnel montre comment la situation évolue avec les autres communes avec lesquelles vous collaborez, mais qui ne participent pas à la fusion et avec l'Etat, parce que votre position dans les relations financières entre Etat et communes peut changer selon les formules de redistribution des coûts, de la péréquation. Il faut étudier cette situation.

Cet agenda est relativement technique. Vous pouvez le consulter sur le site de la Chaire. Merci pour votre attention. Je suis prêt à répondre à vos questions si vous en avez.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je remercie M. Dafflon d'avoir parlé en termes très concrets et complets. Le but de son intervention était de nous sensibiliser à la complexité de ce processus, mais aussi de vous donner l'occasion de poser des questions. Nous avons encore quinze à vingt minutes à consacrer à ce sujet avant de passer au point suivant. Y a-t-il des questions et réactions de votre part ?

M. Marc'Aurelio Andina, Conseiller général. J'ai une question précise par rapport à la situation de Villars-sur-Glâne et de sa grande voisine Fribourg. Tout le monde parle de fusion en évoquant les deux villes. Il y a encore une notion supplémentaire, celle des districts. Si Villars-sur-Glâne fusionne avec Fribourg, cela change-t-il aussi la donne au niveau des districts ? Quel est votre point de vue à ce sujet ?

M. Bernard Dafflon. Pour moi, les districts sont des circonscriptions administratives qui mettent en place des tâches de l'Etat. Pour être gentil, le temps des districts a vécu. Nous regardons actuellement comment on peut construire, dans le canton de Fribourg, des microrégions pour faire l'étape supplémentaire des fusions de communes. Un de mes étudiants fait son travail de master sur ce sujet. Je peux déjà vous dire que les 7 districts vont mourir tranquillement. Il ne faut pas les pousser dans le précipice, mais c'est une notion désuète. Je vous dirais franchement que je ne crois pas aux trois régions administratives que nous concocte le Conseil d'Etat. Ce seront des régions administratives de décentralisation des tâches cantonales, mais ce ne seront pas des éléments moteurs au niveau des communes. Il y a une microrégion fantastique et potentiellement déjà là, mais qu'il faudrait réveiller, c'est la Gruyère. Si vous prenez la Gruyère, vous avez à peu près 22 tâches communales qui sont faites au niveau d'associations de communes sur l'ensemble du district (le développement économique, les infrastructures sportives, l'eau potable, l'épuration des eaux). Vous pourriez vraiment construire une microrégion où, sur 62 tâches, 29 sont cantonalisées, il en reste 33. Sur ces 33 tâches, une bonne quinzaine pourrait être reprise par une vraie région (pas un district) ayant un exécutif régional qui est élu, avec un

Conseil régional qui est l'équivalent d'un Conseil communal. Cette structure ne coiffe pas les communes, c'est une structure qui se trouve à la même hauteur que les communes. La seule différence est que les communes, au lieu d'avoir encore 33 tâches, en abandonnent une quinzaine. Nous défendons cette logique pour l'agglomération de Fribourg, mais il fallait lui donner, non pas les tâches de coordination, mais des tâches de production et une compétence fiscale. En 1999 et 2000 quand on en parlait, on passait pour des hurluberlus. Vous pouvez discuter si vous voulez faire une fusion des communes du Grand Fribourg, mais c'est dans cette direction qu'il faut aller. Les districts seront supprimés et remplacés par trois circonscriptions administratives. Mais ce ne sont pas ces trois-là qui vont donner du dynamisme aux communes. Ce sont des entités qui se trouvent à quelque part entre deux.

Mme Caroline Déneraud, Conseillère générale. Actuellement, Villars-sur-Glâne discute de la fusion avec les cinq grandes communes autour de Fribourg. Mais on sait que, tant Villars-sur-Glâne qui a 100 millions de dettes et Fribourg qui en a 200 millions, comme départ pour une nouvelle commune, c'est assez lourd à gérer. On peut bien imaginer que des communes comme Granges-Paccot, Corminboeuf, Givisiez, qui n'ont pas les mêmes dettes, ne souhaitent pas avoir à leur charge des dettes qui ne les concernent pas. Est-ce qu'une des voies pour la fusion de ces cinq communes serait que l'Etat, qui a finalement intérêt à ce que le centre cantonal soit fort, participe à cette fusion en versant un montant relativement important ?

M. Bernard Dafflon. Vous avez vu mon message. Il est clair. Avant de demander une aide à l'Etat, il faut vous demander quel est votre projet de société. Dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat voulait absolument faire une fusion. Le Conseil d'Etat a mis 3,8 millions sur la table et les gens ont refusé la fusion pour la raison extrêmement simple qu'un projet de société ne s'achète pas. Je sais que vous avez des difficultés financières. Si vous bloquez le débat des fusions à cause des difficultés financières, vous ne partirez jamais. Plaie d'argent n'est pas mortelle. Je ne dis pas qu'il ne faut pas résoudre le problème. Il ne faut pas partir comme ça. Si vous avez un projet de société concret, je peux vous dire que je n'ai jamais connu un Conseil d'Etat qui résisterait à cette situation, parce que c'est vous qui avez le pouvoir dans les mains et non l'Etat. Pour cela, il faut aller avec un projet qui soit un vrai projet. C'est ce que Lugano a fait. Le maire de Lugano, quand il a vu les problèmes qu'il avait pour organiser et coordonner les infrastructures de la ville, m'a demandé de regarder avec lui pour passer par l'agglomération. Je suis allé lui dire comment on voit la chose et les difficultés auxquelles il allait être confronté en passant par une agglomération. Dix jours plus tard, il me téléphonait en disant qu'il n'allait pas faire une agglomération, mais une fusion. La seule intelligence qu'il a eue, et le canton du Tessin a suivi, c'est que, au lieu de faire un

contrat de fusion entre les 8 communes de Lugano et d'avoir une fusion qui échoue si une commune n'accepte pas, ils ont établi 8 contrats de fusion, c'est-à-dire qu'ils ont conclu chaque fois un contrat de fusion Lugano-sa voisine. Leur projet de société était, en fait, que la politique cantonale ne puisse pas se faire si le centre luganese n'était pas d'accord.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Merci beaucoup pour votre présentation qui était très claire et convaincante. Pourriez-vous donner un peu plus de détail sur le projet de société, vous venez de mentionner un point, pour Lugano. Est-ce qu'il y avait d'autres choses derrière à développer un peu plus ? Quel était le projet de société de Lugano ?

M. Bernard Dafflon. Le projet de société de Lugano était de prendre le pouvoir. Je suis bourgeois de Fribourg et de Bulle, je peux donc parler des deux agglomérations. Un des vrais projets de société de l'agglomération de Fribourg est d'avoir le développement économique qui permette aux gens, qui sont là, de trouver et de retrouver des places de travail intéressantes. Si vous regardez la géographie des pendulaires et celle des activités de Fribourg, le canton est déjà complètement écartelé.

Quand j'étais au département des communes, le sud du canton était pauvre comme Job. Chaque fois qu'on allait là-bas, c'était pour leur dire qu'ils ne pouvaient pas faire l'investissement voulu, qu'il faudrait peut-être fusionner, etc. Aujourd'hui, quand je rencontre des syndics, ils me disent - je schématise à l'extrême au risque de vous choquer - que Fribourg leur a pompé l'air en 1970, en 1980, en 1990 et qu'ils n'en ont rien à cirer. Ils vivent aujourd'hui très confortablement du développement et du rejet de la riviera vaudoise. Par conséquent, ces gens ne regardent pas sur Fribourg, mais sur l'agglomération de Lausanne. Si vous allez au nord de la Singine, dans le district du Lac, ils sont aspirés par l'agglomération bernoise. Si l'agglomération fribourgeoise ne se secoue pas avec un véritable projet, et je pense qu'une fusion est un des moyens d'avoir cette force, on sera gentiment écartelé par ces deux pôles. Et encore, le pôle bernois n'est pas le pôle principal, c'est l'intermédiaire. Les vrais pôles sont l'arc lémanique et Zurich. Le pôle bernois est un peu plus fort que Fribourg et joue l'intermédiaire entre les deux.

La désintégration et la désagrégation du tissu économique, si on ne réagit pas, vont impliquer des difficultés en termes de société. Les gens seront bien à Fribourg, mais il n'y aura plus de travail. C'est le véritable enjeu et, si ce ne sont pas les communes de l'agglomération qui le prennent, il ne faut pas attendre que les autres le fassent. Bulle a senti venir le vent. Dans son environnement, Bulle a déjà fait cette opération. Elle n'a pas la chance d'être sur les grandes voies principales. Fribourg, sous cet angle, est mieux placé,

mais Bulle a déjà réagi. Je ne dis pas que Fribourg n'a pas réagi. Le projet de fusion est une des manières de réactiver.

M. Michel Cochard, Conseiller général. Merci pour votre excellente présentation. Vous savez qu'à Fribourg, il y a aussi des projets de fusion, « Fusion 2011 » dont on parle beaucoup et qui est toujours présent. Mais, maintenant, on parle de 2016. J'ai aussi assisté à certaines présentations du projet 2011. On a vu le caractère assez technique que vous prétendez n'être pas la solution. Lorsqu'on présente le projet de fusion 2011, le projet de société n'est pas abordé ; on parle de chiffres, de beaucoup de choses, mais rien de plus. Comment évaluez-vous le comité du projet 2011 ou 2016 ? Combien de temps faut-il pour réaliser un projet de société ?

M. Bernard Dafflon. Je n'ai pas la prétention d'évaluer le comité. Vous n'échapperez pas à l'aspect technique. Le problème n'est pas là. Le problème est que, quand il faut convaincre les gens, vous ne pouvez pas le faire avec des dossiers techniques. Ils vous servent à alimenter le discours, mais vous ne pouvez pas dire aux citoyens qu'on a un projet de fusion parce qu'on n'a pas envie d'augmenter les impôts ou parce qu'on doit résoudre le problème de la caisse de prévoyance. Bien sûr que ces problèmes techniques devront être posés. Ce n'est pas ça le projet de société. Il faut bien que quelqu'un empoigne le problème à quelque part. Si c'est au niveau technique, c'est autant de terrain qui se déblaie gentiment. D'après mon expérience, si on ne va qu'avec ça, la fusion n'est pas comprise et cela ne suffit pas. C'est une condition nécessaire. Je n'habite plus Fribourg, mais le Mouret. Je n'ai pas la prétention de remplacer les édiles et les citoyens des communes de Villars-sur-Glâne, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot ou Fribourg qui doivent empoigner leur destin ensemble. Je ne vais pas vous dire ce que je pense de Fribourg. Si j'étais à Fribourg, j'agiserais comme citoyen, mais ce n'est plus le cas. Il est de votre ressort de faire ce travail. J'ai trop de respect pour la démocratie. Les dossiers techniques devront être préparés par la suite.

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. J'ai écouté avec attention votre discours. La 2^e règle du point 8 dit qu'avec la fusion, on ne licencie par le personnel communal ; rationaliser l'administration se fait au fur et à mesure des départs naturels. La délégation du Conseil communal de Villars-sur-Glâne a eu plusieurs entretiens avec la délégation du Conseil communal de Fribourg. Nous avons mis sur la table quelques tâches où l'on pourrait collaborer. Textuellement, Fribourg nous a dit que son administration était prévue pour 60'000 personnes et si elle intègre Villars-sur-Glâne, elle n'a pas besoin de notre personnel. J'ai quand même un petit souci avec votre argumentation. Ensuite, vous qui êtes dans la

commune du Mouret, pourquoi êtes-vous si content de ne pas avoir pris la commune de Ferpicloz dans la fusion ?

M. Bernard Dafflon. Je n'ai même pas besoin de répondre à votre première question, parce que le ton avec lequel vous l'avez posée signifie que vous avez déjà la réponse en tête. Si j'étais de Villars-sur-Glâne et qu'on me réponde pareillement, je me lève et je quitte la séance. Ce n'est pas comme cela qu'on discute. Si vous avez deux ou trois communes qui fusionnent, il faut avoir une idée très claire de ce que devraient être l'organigramme et l'organisation de la nouvelle commune avec les postes d'économie que vous pouvez faire. A partir de là, on aménage la situation.

Nous nous sommes retrouvés avec cinq dames qui s'occupaient du contrôle des habitants. Au bout de deux ans, deux sont parties, on a encore aujourd'hui du surnuméraire dans l'administration. On a fusionné en 2003 et cinq ans après toutes les personnes ne sont pas parties. Il faut se rendre compte que c'est la situation. Vous ne pouvez pas dire, nous avons une situation optimale, donc mettez vos gens à la porte. Si votre caissier est à la veille de la retraite, vous pouvez vous arranger, mais si vous avez du personnel, c'est non.

Concernant votre deuxième question, je crois que j'avais déjà répondu. Notre projet de société était l'aménagement du territoire. Ensuite, nous avons fait des calculs. Nous avons même discuté quelque temps pour savoir si on prenait Arconciel. Ferpicloz est candidat naturel puisque que, quand vous êtes sur la route cantonale, Ferpicloz se trouve à droite et Le Mouret est à gauche. En faisant une fusion, on arrive à remplir le projet de société et on dégage une marge d'autofinancement de trois ou quatre points d'impôts. En ajoutant Ferpicloz, qui est en classe 1, les 3 points d'impôts que nous avons économisés, nous devons les payer en plus parce que nos contributions aux dépenses cantonales vont augmenter. Nous avons demandé à Ferpicloz ce qu'elle en pensait. Elle n'était ni pour, ni contre la fusion. Il n'a pas fallu beaucoup la bousculer pour dire qu'on était bien comme ça. Cela étant, une quantité de petits contrats se sont signés avec Ferpicloz, parce qu'elle participe aux infrastructures.

Pour Villars-sur-Glâne, je crois que vous aviez fait le calcul de la fusion avec Matran. Vous avez bien vu ce que cela donne. Il est clair que, pour moi, il y a un véritable problème. La péréquation peut avoir des influences négatives sur les décisions de fusions de communes, parce qu'il y a des effets de seuil. Si, à cause de la fusion, vous passez dans le seuil supérieur, cela se traduira par 200'000, 300'000, 400'000 fr. de frais supplémentaires. Dans ces conditions, vous vous demandez ce qu'il faut faire.

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. Vous nous donnez raison de ne pas avoir accepté la commune de Matran ?

M. Bernard Dafflon. Je comprends parfaitement que, dans la situation actuelle, on reporte la discussion.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Vous avez dit qu'un projet de société serait de développer l'économie du Grand Fribourg. Je crois que tout le monde est convaincu de cela. Le problème est qu'on ne trouve pas le chemin financier, étant donné les disparités entre les communes très endettées, peu endettées, les taux d'impôts différents de plus de 15 centimes, etc. Est-ce que vous avez une idée d'un chemin par rapport à ce problème financier ?

M. Bernard Dafflon. Le 3^e volet des fusions de communes concocté est un projet de fusion qui essaie d'apporter une réponse à ce genre de problème. Les premières fusions comprenaient les plus petites communes rurales qui s'alliaient avec des communes voisines. Le deuxième projet de fusion visait les communes de moyenne importance qui pouvaient améliorer leur positionnement, l'intérêt du canton étant principalement la répartition des tâches et la péréquation. L'idée du 3^e projet de fusion est d'avoir des structures d'agglomération et des structures de centres urbains qui soient fortes. Cela ne va pas tout seul.

Pour ne donner qu'un exemple, dans le cadre de la péréquation, on a renversé l'indicateur de densité de population. On n'a pas d'indicateur convenable pour l'instant. Dans l'attente d'avoir un bon indicateur d'aide sociale, on a pris la densité de la population. Il faut savoir que, jusqu'à aujourd'hui, on prenait l'inverse de la densité de la population. Les communes ayant de grandes surfaces (Jaun, Charmey) sont avantagées. Vous renversez la situation. C'est un indicateur en faveur des zones d'agglomération. On y a ajouté le rapport entre les places de travail et la population résidente et on étend cette politique. Il faut voir la levée de bouclier qu'il y a dans la procédure de consultation. Ce sera une première épreuve et il faudra bien qu'au Grand Conseil ou à quelque part une décision soit prise. Cela nous paraît logique. Aujourd'hui, pratiquement 70 % des gens du canton habitent en zone urbaine. Ces zones ont maintenant des besoins supérieurs à la moyenne et doivent bénéficier de la péréquation. Cela donne un renversement de situation par rapport aux acquis des communes qui étaient à la périphérie.

C'est un 3^e volet de fusions qui s'ajoute et qui est orienté agglomération-zone urbaine. Est-ce que c'est politiquement acceptable ou pas ? Est-ce que cela va passer ou pas ? Je ne suis pas devin. Vous pouvez mettre de côté la question de la caisse de prévoyance. Prenez simplement les disparités qu'il y a entre les grandes régions, Granges-Paccot - Givisiez et Fribourg - Villars-sur-Glâne, et vous verrez le potentiel fiscal et les différences qu'il y a. Même si vous avez un projet de société, vous aimeriez quand même que la mariée soit Cendrillon dans le carrosse plutôt que Cendrillon avec son balai. Il faut compenser les différences. Je vous ai marqué dans le dossier qu'il n'y a pas de fusion sans l'aide de l'Etat. Les disparités sont supportables, vous allez accepter des différences. A partir d'un moment, il faut arrêter de rêver.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci. Je propose d'en rester là. Nous avons appris beaucoup de choses ce soir. Nous voyons que la complexité se gère et qu'il faut du temps. C'est pour cela que le point suivant que nous allons aborder sera lié à la création d'une commission qui aura pour but de faire une stratégie, de ne pas partir dans toutes les directions, mais de tenir compte, entre autres, des éclaircissements que vous nous avez apportés.

M. Dafflon je vous remercie beaucoup et j'ai le plaisir de vous remettre un petit cadeau au nom du Conseil général.

4. Création d'une Commission du Conseil général sur les fusions intercommunales (COFI). Election de ses membres et de son président.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Le message qui nous est soumis ce soir comporte trois décisions à prendre :

- approuver le règlement qui nous est proposé
- nommer les membres de la COFI
- nommer son président

Concernant le règlement que vous avez reçu, ce document a été élaboré sur la base des articles du règlement du Conseil général consacrés aux commissions spéciales du Conseil général. Nous nous pencherons spécialement sur le point 2, puisque, suite à la proposition formulée par le groupe socialiste lors de la consultation, nous aurons à choisir entre deux variantes d'organisation qui nous sont proposées.

J'aimerais entendre les prises de position des groupes et par la suite celles des membres du Conseil général. Vous avez la parole.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Le groupe PS a soutenu la résolution présentée lors de la séance du 3 juillet 2008 qui est la base du message présenté par le Bureau du Conseil général. Nous avons été surpris par le point a du message « clé proposée par le Bureau du Conseil général », en haut de la page 2. Au nom du groupe socialiste et en mon nom personnel, je demande formellement au Bureau de modifier le présent message en supprimant ce point a.

Ceci pour la raison formelle suivante. Le point a est contraire à la résolution décidée et acceptée démocratiquement lors de la séance du 3 juillet 2008 par le Conseil général qui, dans son chiffre 2, demande d'une manière claire, sans équivoque et qui ne laisse aucune possibilité d'interprétation, je cite : « au Conseil général d'instaurer une commission ad hoc (art. 22 al. 1 RCG) composée de représentants du Conseil général et du Conseil communal avec pour mission d'étudier une stratégie en matière de fusions intercommunales. ». Le Bureau est lié à cette décision, car il n'a aucune marge d'interprétation vu que la résolution est claire et sans équivoque.

Le point a « clé proposée par le Bureau du Conseil général » en page 2 du message présenté par le Bureau, qui prévoit une commission composée uniquement par des représentants du Conseil général (en excluant les représentants du Conseil communal), est dès lors contraire à la décision démocratique du Conseil général du 3 juillet dernier.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Si j'entends votre proposition, vous êtes favorable au message dans la mesure où la variante a est supprimée directement du message. Autres prises de position ?

Mme Josiane Brique, Conseillère générale. Notre groupe rejoint pleinement la proposition socialiste citée dans le message, ce d'autant plus que le point 2 de notre résolution le demande.

Comme nous l'avons dit clairement lors du dépôt de notre résolution le 3 juillet 2008, nous réaffirmons notre conception de la démocratie au niveau communal. De ce fait, cela implique une participation tant du Conseil communal que du Conseil général. Cela facilitera aussi grandement la communication avec la population. Toutefois, cette commission est bien une commission du Conseil général.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci pour cette prise de position.

Mme Caroline Déneraud, Conseillère générale. Le groupe PDC, dans sa séance de préparation, a discuté de la composition de la commission. La résolution, adoptée en juillet 2008, prévoit que des Conseillers communaux fassent partie de cette commission, ce que le règlement du Conseil général ne prévoit pas. Tout au plus, le règlement prévoit la possibilité d'inviter les Conseillers communaux aux séances de la commission (art. 26 RCG). Une question se pose : quelle est la position du Conseil communal ? Accepte-t-il que plusieurs de ses membres participent aux travaux de cette commission ?

Le groupe PDC, pour des raisons d'efficacité, est quant à lui favorable à ce que des membres du Conseil communal puissent siéger au sein de cette commission, pour autant que le Conseil communal l'accepte et c'est là la question principale.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je vous remercie de votre prise de position. Nous passons au PLR.

M. Eric Guggiari, Conseiller général. Dans sa séance du 3 mars 2009, le groupe PLR a pris connaissance du message du 11 février 2009 du Bureau du Conseil général relatif à la constitution d'une Commission du Conseil général sur les fusions intercommunales (COFI). La Commission, telle que proposée par le message, correspond à la résolution déposée par M. Dietrich le 3 juillet 2008 et acceptée par le Conseil général.

Le groupe PLR formule néanmoins deux remarques :

1. De nombreux travaux ont déjà été entrepris dans le domaine des fusions intercommunales, notamment dans le cadre de Fusion 2011. Il est, dès lors, indispensable que la COFI se penche sur ces documents, afin d'éviter d'entreprendre des travaux inutiles. Autrement dit, il n'y a pas lieu de réinventer le fil à couper le beurre.
2. S'agissant de la clé de répartition à adopter, le groupe PLR est d'avis que la clé qu'il faut retenir est celle proposée par le Bureau du Conseil général, car celle proposée par le groupe socialiste n'est tout simplement pas praticable.

En premier lieu, il est indispensable de respecter le processus démocratique de base de la séparation des pouvoirs selon lequel le législateur légifère et l'exécutif exécute. On ne voit dès lors pas pourquoi, au stade des réflexions sur un processus fusionnel, on devrait déjà impliquer notre exécutif communal aux travaux de la COFI. Au surplus, nos Conseillers communaux sont déjà chargés, voire surchargés, par de nombreuses

séances et réunions de toute sorte, si bien qu'il n'est pas opportun de charger encore plus le bateau.

En second lieu, lorsqu'il s'agira de traiter de sujets spécifiques, rien n'empêchera la COFI d'inviter le Conseiller communal, le plus concerné, à participer à une séance, afin qu'il puisse faire part de son expérience et/ou de ses souhaits. En invitant le Conseiller communal dont le dicastère est touché par un sujet donné, le travail de la COFI sera bien plus efficace que si l'on désignait comme membres fixes deux Conseillers communaux, dont les dicastères ne seraient bien évidemment pas concernés à chaque séance.

Au vu de ce qui précède, le groupe PLR vous recommande d'accepter le message tout en retenant la clé de répartition proposée par le Bureau du Conseil général.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Est-ce que l'UDC souhaite s'exprimer ? Non. Je crois qu'on a entendu l'avis de tous les groupes qui désiraient s'exprimer. Je souhaiterais, quant à moi, connaître le point de vue du Conseil communal.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Le Conseil communal a eu connaissance de cette double variante et en a discuté de manière assez approfondie. Le Conseil communal était assez partagé en se demandant quelle était la meilleure formule. Est-ce qu'il était opportun d'avoir des membres du Conseil communal dans cette Commission ou au contraire est-ce qu'il valait mieux laisser le législatif travailler tout seul. Finalement, le Conseil communal s'est dit qu'il s'agissait là d'une question assez spécifique, tellement spécifique que les membres du législatif arriveraient à un point où il leur manquerait les éléments nécessaires pour poursuivre leurs réflexions. S'il faut chaque fois faire venir un Conseiller communal à la séance parce que cela s'avère nécessaire, autant avoir directement deux membres délégués du Conseil communal qui pourraient aussi faire le lien avec le Conseil communal et l'administration. Raison pour laquelle la majorité du Conseil communal a décidé d'accepter la proposition socialiste.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Tous les points de vue sont connus. J'aimerais passer à un deuxième tour de table, peut-être pour ceux qui souhaitent réagir à ce qui a été dit jusqu'à maintenant. Ensuite de quoi, nous passerons au vote, puisqu'il s'avère qu'il y a des positions pour la version a et des positions pour la version b.

M. Grégoire Piller, Conseiller général. Je me permets une petite remarque d'un point de vue strictement juridique et très formel. Le Conseil général peut se distancer du règlement qu'il a

lui-même édicté, mais celui-ci est tout à fait clair. L'article 22 dit ceci pour les commissions spéciales : « Le Conseil général fixe le nombre de membres et désigne le président. Les articles 10 et 11 du présent règlement sont applicables. » Or, on lit à l'article 11 alinéa 1 « Le Conseil général élit en son sein les commissions. » D'un point de vue réglementaire, c'est absolument clair. La commission spéciale, si vous voulez respecter notre règlement, ne doit comporter que des membres du Conseil général. C'est sans doute la raison pour laquelle l'article 26 prévoit précisément que les commissions peuvent inviter aux séances un ou des membres du Conseil communal pour éviter les inconvénients relevés, à juste titre, par Mme la Syndique.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Au nom du Bureau, j'aimerais apporter une précision. Ce sont les éléments indiqués par M. Piller qui ont dicté notre marge de manœuvre. Le règlement ne nous permet d'envisager qu'une solution avec des membres du Conseil général. Il est apparu que le Conseil communal s'est penché sur la question, a donné son opinion et a manifesté une disponibilité. Si on applique directement le règlement du Conseil général, on se trouve dans un cas de figure qui n'a pas été prévu. On peut se dire que ce qui compte c'est l'intérêt supérieur et que si deux organes en pleine connaissance de cause se mettent à imaginer une solution mixte, pourquoi pas. Je ne suis pas juriste. En termes purement juridiques, le Conseil général seul ne pouvait pas obliger le Conseil communal à s'engager. Maintenant, le point de vue du Conseil communal est très clair. Peut-être que juridiquement, il faudrait avoir des avis un peu plus compétents à ce niveau.

M. Philippe Gehring, Conseiller général. J'ai une proposition qui me paraîtrait logique. Il s'agit de faire une clé c, dans laquelle on prendrait les quatre premiers membres de la commission, tels que proposés par le groupe socialiste, et les deux membres invités du Conseil communal - puisque tout le monde a l'air d'accord sur ce point - le seront par la Commission au moment de sa constitution.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Est-ce que la proposition de M. Gehring est claire pour tout le monde ? De combien de Conseillers généraux la commission serait-elle composée ?

M. Philippe Gehring, Conseiller général. Quatre Conseillers généraux tels que proposés dans la clé du parti socialiste. Cette commission invitera les membres du Conseil communal que la Syndique a généreusement proposé de mettre à sa disposition. Cela règle le problème juridique.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Voilà donc une proposition c. La Commission réelle ne serait composée que de quatre membres avec, en permanence, deux Conseillers communaux disponibles selon les besoins de la commission, avec voix consultative. On continue les débats

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je voudrais rappeler que l'idée de base de notre résolution était d'avoir une commission qui soit le plus consensuelle possible et qui implique le plus de monde pour faciliter la communication. Raison pour laquelle, nous avons mis expressément dans le point 2 de la résolution qu'elle soit composée des membres du Conseil général et du Conseil communal. Cela a bien été évoqué tout à l'heure, la communication est extrêmement importante vis-à-vis du Conseil général et du Conseil communal, mais aussi vis-à-vis de la population. Je ne suis pas juriste ; est-ce que cela peut poser un problème ? Est-ce qu'on peut avoir un recours si on décide formellement de prendre la résolution b ? Est-ce qu'il y a un risque juridique ? Est-ce que c'est valable ? J'aimerais un éclaircissement, il y a suffisamment de juristes dans la salle pour nous dire quelles sont les conséquences.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je propose d'écouter encore d'autres questions. Je précise que la commission prévue est consultative et qu'elle n'a aucun pouvoir exécutif.

M. Pierre-Alain Bossel, Conseiller général. Je crois qu'il ne faut pas se perdre dans un juridisme excessif. Il s'agit, comme vient de le dire le Président, d'une commission qui doit faire un travail exploratoire. Si notre règlement nous embête, on a un moyen très simple : on modifie le règlement la prochaine fois. Le juge Favre disait : « Quand la loi ne correspond pas, il ne faut pas changer les hommes, il faut changer la loi. ».

Je crois qu'il faut prendre cette formation telle qu'elle est là. Pour que le groupe de travail soit efficace, il ne faut pas qu'il soit trop nombreux et il est indispensable qu'il y ait une participation directe, une implication du Conseil communal. Il ne faut pas chinoiser sur le réglementarisme. Il faut que ce groupe puisse se mettre au travail rapidement, de manière efficace. On peut donc élire les quatre délégués qui sont prévus et le Conseil communal enverra les deux délégués qu'il jugera utile ou les mieux informés pour participer à cette tâche dans le groupe qui travaillera ensemble.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci pour cette intervention. Y en a-t-il d'autres ?

M. François Pythoud, Conseiller général. La plus grande partie de ce que je voulais dire a déjà été mentionnée par les deux intervenants précédents, mais j'aimerais tout de même rappeler la mission de cette commission décrite au point 3. C'est un organe de réflexion stratégique et d'information. A mon avis, la commission a comme objectif de préparer un débat un peu plus fourni au sein du Conseil général. Je crois que l'objectif que l'on veut atteindre est de pouvoir discuter de la problématique de la fusion au sein du Conseil général de manière approfondie et en toute connaissance de cause. La manière dont on a décidé de le faire est de créer un groupe, le plus efficace possible, qui puisse faire le travail de recherches préliminaires et faciliter cette discussion. Je ne vois vraiment pas où est le problème. Je rappelle que nous sommes un Conseil général, celui-ci a pris une décision. Pour moi, la décision est plus importante que les détails du règlement du Conseil général.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Nous allons faire de façon simple. Le Conseil communal se rallie à la dernière proposition faite par M. Gehring, à savoir vous élisez les quatre délégués et le Conseil communal enverra ses deux représentants, comme il le fait d'ailleurs, je le rappelle, pour la Commission de politique sociale qui est une commission du Conseil général, mais à laquelle assiste la représentante du Conseil communal.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Nous avons donc trois propositions sur lesquelles nous allons nous pencher.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Avant de passer au vote, pourrait-on répondre à la question de M. Dietrich concernant un éventuel recours qu'il pourrait y avoir si on choisissait la solution b ? Est-ce que les décisions du Conseil général pourraient être contestées ?

M. Pierre-Yves Moret, Président. Nous faisons appel à un ou une juriste.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Oui.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Selon le choix qui est fait, nous courons le risque d'un recours. Ce qui compte c'est le projet général, c'est la vision qu'on a derrière ce projet. Ce qui compte c'est une efficacité, une commission souhaitée par résolution du Conseil général. On a vu que la résolution déposée par le Conseil général et approuvée en juillet présentait quelques problèmes techniques de réalisation, puisque le règlement limitait cette résolution. En résumé, voulons-nous une commission qui va au-delà de l'actuel règlement du Conseil général (version b) ou dans le sens de la synthèse qu'ont faite M. Philippe Gehring et

Mme Erika Schnyder, soit quatre membres du Conseil général avec la disponibilité de deux Conseillers communaux comme il est prévu dans le règlement du Conseil général.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Comme nous sommes arrivés à la conclusion qu'autant la proposition a que la proposition b posent problème au niveau du règlement, je propose, pour simplifier, que le Bureau modifie son message maintenant et ne laisse plus que la proposition c. On vote tout simplement le message complet avec la proposition c.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je trouve que la proposition qu'avait émise le Bureau est parfaitement légale et juridiquement au point dans la mesure où elle prévoyait de prendre six Conseillers généraux et de faire appel régulièrement aux compétences du Conseil communal. Je vais maintenant consulter le Bureau.

La séance est interrompue pendant quelques instants.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Les groupes se sont penchés sur les différentes variantes. Apparemment, des propositions vont encore être faites. J'aimerais d'abord vous faire part de celle du Bureau du Conseil général qui avait pour mission d'étudier vos propositions.

La version du Bureau va dans le sens suivant. Il y aurait dans cette commission, de plein droit délibératif, quatre Conseillers généraux,

1 conseiller général PS

1 conseiller général PDC

1 conseiller général PLR

1 conseiller général PCS/MO

avec la disponibilité de deux conseillers communaux, fixes ou non, pour être à disposition avec voix consultative.

Telle est la proposition du Bureau. Je crois que quelqu'un voudrait faire une autre proposition.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Nous nous sommes consultés au sein de notre groupe. Notre proposition rejoint celle que vous venez de faire à la différence qu'on propose six Conseillers généraux et deux Conseillers communaux. Il s'agit donc du même texte que vous venez de lire, mais il y aurait six conseillers au lieu de quatre, tels que proposés dans la clé de répartition a du message.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Est-ce qu'on peut se prononcer sur ces deux propositions ?

M. Philippe Gehring, Conseiller général. S'il y a six conseillers comme le demande M. Dietrich, je pense qu'il prévoit de le faire selon la clé a proposée dans le message, à savoir 2 PS, 2 PDC, 1 PLR, 1 PCS/MO. Dans ce cas, j'aimerais savoir qui sont les Conseillers communaux pressentis. Au cas où il s'agit d'un PS, d'un PDC ou les deux, on arriverait donc à 3 PS, 3 PDC, 1 PLR et 1 PCS/MO. Je trouve cela un peu exagéré au niveau de la représentativité et je maintiens ma proposition de quatre Conseillers généraux et de deux Conseillers communaux PS ou PDC, ce qui permet de garder la clé de répartition que le Bureau avait prévue au départ et qui me paraît être la bonne.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Il y a une question précise pour le Conseil communal. Qui seraient les deux personnes pressenties ?

Mme Erika Schnyder, Syndique. J'y réponds très volontiers, mais j'aimerais d'abord apporter une précision. La présence des Conseillers communaux est liée à certains facteurs de l'exécution, mais n'a absolument rien à voir avec la force politique. En l'occurrence, si on accepte la version que vous avez choisie, il est très possible que l'une ou l'autre fois vous ayez d'autres Conseillers communaux. Nous avons examiné la question, et si jamais la proposition du groupe socialiste était acceptée, le Conseil communal serait prêt à charger deux de ses membres d'une manière permanente. Les deux membres retenus pour cette noble mission sont Mme Garnier et M. Carrel. Mais il est évident que maintenant, puisque vous avez changé la donne, les Conseillers communaux seront amovibles - ils le sont de toute façon toujours -.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je voulais dire à mon collègue M. Gehring, si je calcule bien, que l'on soit à quatre ou à six, il y aura de toute manière une surreprésentation d'une manière ou d'une autre.

M. Philippe Gehring, Conseiller général. La représentation du Conseil général est beaucoup plus logique avec six qu'avec huit.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Le but, encore une fois, est de travailler sur un projet. Cela a bien été dit tout à l'heure, nous devons construire un projet de société. Je pense qu'il est bien d'avoir toutes les répartitions politiques, mais ce n'est pas l'essentiel de la commission. La commission devra de toute façon travailler dans un esprit consensuel.

M. François Pythoud, Conseiller général. Je voudrais revenir sur la participation du Conseil communal. Mon interprétation était que deux représentants « permanents » du Conseil communal participent aux séances. Je trouve qu'il y a un très grand avantage à avoir toujours les mêmes personnes qui suivent les travaux de cette commission. Il est également beaucoup plus facile d'assurer le dialogue et la participation, que si ça change tout le temps. Je reste d'avis qu'on est en train de rendre les choses extrêmement compliquées. Le Conseil communal a donné un message clair : il est prêt à participer. Il y a des propositions à quatre ou à six membres, on vote, ensuite le Conseil communal nomme deux représentants et c'est terminé. Comme cela a été dit par M. Dafflon, on doit parler d'un projet de société mais, comme je vois, on est un peu mal parti. Si on n'arrive même pas à se mettre d'accord sur ce message, on peut se poser la question s'il ne faudrait pas reporter de quelques années.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Nous allons formuler le vote suivant. Par demande formelle du Conseil général, il devrait y avoir deux Conseillers communaux consultatifs, mais fixes, pour faciliter le travail de cette commission.

Nous avons le choix entre deux propositions quant à la composition de la commission.

La première version est composée de six membres :

- 2 conseillers généraux PS
- 2 conseillers généraux PDC
- 1 conseiller général PLR
- 1 conseiller général PCS/MO.

La deuxième version comporte quatre membres :

- 1 conseiller général PS
- 1 conseiller général PDC
- 1 conseiller général PLR
- 1 conseiller général PCS/MO.

La proposition du Bureau est celle à quatre membres. Nous allons vous soumettre, dans un premier temps, la proposition à quatre Conseillers généraux avec la demande d'avoir deux Conseillers communaux disponibles et fixes au niveau consultatif.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. J'aimerais avoir deux minutes pour consulter le groupe, parce qu'il s'agit d'une nouvelle donne et nous devons nous mettre d'accord.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Nous interrompons la séance à la demande du groupe socialiste.

La séance est interrompue pendant deux minutes.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Le groupe socialiste a bénéficié de ces minutes d'interruption de séance. Nous allons donc passer au vote quant au choix de la composition de la Commission du Conseil général. Nous allons d'abord soumettre au vote la proposition formulée par le Bureau dans sa dernière version, à savoir :

une commission constituée de quatre Conseillers généraux

1 conseiller PS

1 conseiller PDC

1 conseiller PLR

1 conseiller PCS/MO

avec la demande de pouvoir bénéficier des services de deux Conseillers communaux, si possible fixes, pour la continuité des travaux et leur approfondissement.

Celles et ceux qui sont favorables à cette première proposition sont priés de le manifester en levant la main.

La proposition est rejetée par 15 oui, 22 non et une abstention.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Le non s'est imposé. Nous devons donc passer à la version à six Conseillers généraux.

Celles et ceux qui sont favorables à la version à six Conseillers généraux sont priés de le manifester en levant la main.

La version à six Conseillers généraux est acceptée par 24 oui, 9 non et 3 abstentions.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Il manque deux voix. Nous devons revoter. Celles et ceux qui acceptent la version à six Conseillers généraux sont priés de le manifester en levant la main.

La deuxième version est acceptée par 26 oui, 9 non et 3 abstentions.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Nous pouvons passer au point suivant. Il s'agit d'élire maintenant les six membres prévus dans cette commission. Je précise qu'en application du règlement du Conseil général, le président sera élu dans un deuxième temps.

Voici le rappel des règles applicables à cette élection. Elles sont tirées de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques qui précisent que cette élection a lieu au scrutin de liste et selon le mode majoritaire. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques concernant cette manière de procéder ? Aucune. Nous vous invitons à nous faire part de vos propositions. Mme Stritt les notera sur un transparent. Nous passerons ensuite au vote.

M. Benjamin Gasser, Conseiller général. Le groupe socialiste a l'honneur de présenter MM. Nicolas Buntschu et Giovanni-Antonio Colombo pour siéger dans cette « fantastiquissime » commission.

Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale. Vous connaissez tous M. Pierre-Yves Moret ; il arpente nos sessions depuis près de huit ans et cette année les anime. M. Moret est très motivé pour participer à cette commission. Ayant une large expérience professionnelle dans le domaine social, ainsi que dans l'enseignement, il a même vécu une fusion dans l'institution dans laquelle il travaillait. Toute proportion gardée, cela lui sera certainement très utile, puisqu'elle a été faite dans le cadre d'un projet de société. M. Moret est un homme consensuel, cherchant constamment des solutions pragmatiques et orientées vers le bien commun.

Nous sommes convaincus qu'il saura aussi apporter l'énergie nécessaire dans cette nouvelle commission, comme il l'a déjà montré lors de l'Agenda 21. Nous vous remercions de soutenir la candidature de M. Pierre-Yves Moret comme représentant du PCS/MO à la COFI.

Mme Caroline Déneraud, Conseillère générale. Le PDC a l'honneur de proposer pour cette commission Mmes Francine Defferrard et Marie-Hélène Brouchoud.

M. Eric Guggiari, Conseiller général. Le PLR a l'honneur de vous présenter la candidature de M. Benoît Sansonnens.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Y a-t-il encore d'autres propositions ? Il semble que nous ayons exactement le même nombre de candidats que de postes à pourvoir. Concernant la

procédure, comme il y a six sièges à pourvoir et qu'un nombre identique de candidats nous est proposé, les règles de l'élection sans scrutin de liste s'appliquent et, dans ce cas, tous les membres du Conseil général sont éligibles. Si vous mettez un autre nom sur votre bulletin de vote, il sera pris en compte.

Vous avez constaté que je suis candidat. Je passe donc le pouvoir à mon collègue, M. Marius Rudaz, Vice-Président, qui garantira la bonne procédure du vote jusqu'au résultat.

M. Marius Rudaz, Vice-Président. Nous allons passer à l'élection des membres de la commission sur les fusions intercommunales. Les noms sont affichés à l'écran. Je prie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Voici les résultats :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins distribués | 38 |
| Bulletins rentrés | 38 |
| Suffrages blancs | 11 |
| Majorité absolue | 20 |

Sont élus :

| | |
|------------------------------------|-----------|
| M. Benoît Sansonnens | 35 |
| Mme Francine Defferrard | 35 |
| M. Pierre-Yves Moret | 35 |
| M. Giovanni-Antonio Colombo | 34 |
| M. Nicolas Buntschu | 32 |
| Mme Marie-Hélène Brouchoud | 32 |

Ont obtenu des voix : Mmes Antoinette Herrera, Caroline Déneraud et M. Michel Bavarel.

M. Marius Rudaz, Vice-Président. Je repasse la parole à notre Président.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci M. Rudaz. J'aimerais maintenant passer à l'élection de la présidence. Les règles sont les mêmes que pour l'élection précédente, à savoir au scrutin de liste et selon le mode majoritaire. J'invite les groupes à faire part de leur proposition.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Le groupe socialiste propose pour la présidence M. Giovanni-Antonio Colombo. Puisque le groupe socialiste est le plus important au Conseil général, nous revendiquons le droit à la présidence. M. Colombo est déjà membre de la Commission financière. Il a également suivi le cours de M. Dafflon ; il est donc au courant de ce genre de problématique. Je vous prie de lui faire bon accueil.

M. Eric Guggiari, Conseiller général. Le groupe PLR propose M. Sansonnens comme président. Etant donné la sous-représentation de notre parti dans cette commission, nous estimons que cette tâche nous revient de droit.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Nous avons un siège à pourvoir et deux candidats. Seuls les candidats annoncés comptent et les bulletins contenant le nom d'autres personnes que les candidats officiels seront considérés comme nuls. Merci à Mme Stritt d'écrire les noms sur transparent. Je prie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Voici les résultats de l'élection à la présidence :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins distribués | 38 |
| Bulletins rentrés | 38 |
| Bulletins valables | 38 |
| Majorité absolue | 20 |

Ont obtenu des voix :

| | |
|-----------------------------|----|
| M. Giovanni-Antonio Colombo | 21 |
| M. Benoît Sansonnens | 17 |

Est élu M. Giovanni-Antonio Colombo.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Nous disposons maintenant d'une commission qui fera du bon travail.

5. Demande de crédit pour la mise en conformité des installations techniques de la Résidence Les Martinets

M. Pierre-Yves Moret, Président. Nous avons reçu le message susmentionné de la part du Conseil communal. La parole est à la Commission financière qui s'exprimera par la bouche de son vice-président.

M. Thomas Marthaler, Vice-Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 17 février 2009, la Commission financière a examiné ce message et a entendu les explications complémentaires de M. Raymond Pilloud, Conseiller communal.

La Commission financière constate que la Commune est propriétaire depuis 2005 d'un bâtiment véritablement « d'occasion », si l'on se réfère au planning des importants travaux de rénovation à réaliser au cours de ces prochaines années.

Dans ces conditions, elle approuve le choix du Conseil communal de présenter au Conseil général une planification globale des travaux, assortie d'une réalisation par étape et par priorité, et par là même des investissements en découlant. Toutefois, si l'on se réfère aux résultats de l'audit sur l'état des installations techniques, il paraîtrait judicieux d'apporter une modification à la « priorité 3 » pour le remplacement de la chaudière, dont l'exploitation n'est apparemment valable que jusqu'en 2012. Compte tenu de ce délai, ce remplacement devrait logiquement être inscrit en « priorité 2 ».

La Commission financière comprend la nécessité et l'obligation de procéder à une mise en conformité des installations techniques de ce bâtiment. Toutefois, à la lecture du message, il ressort que des informations d'ordre financier, aussi bien pour donner un préavis que pour prendre une décision, font défaut. Ce genre de lacune a pu être constaté relativement fréquemment dans d'autres messages soumis à la Commission financière et au Conseil général.

Afin d'y remédier, la Commission financière attend que le message soit en l'espèce dûment complété par la réponse aux questions suivantes :

- Sur quel montant exact porte la demande de subvention déposée par notre Commune auprès de la CODEMS ?
- La CODEMS a-t-elle rendu une décision formelle sur cette demande de subvention et, si oui, sur quel montant ?
- Les honoraires d'ingénieurs et la TVA seront-ils aussi pris en charge par la CODEMS ?

- Qu'en est-il des honoraires de nos services techniques ? La Commission financière demande que leur estimation lui soit communiquée et fasse partie de la demande de subvention, tout comme les honoraires d'ingénieurs et la TVA.
- Enfin, quel est l'impact de cet investissement sur la participation financière future de la Commune à la CODEMS ? Il est, en effet, essentiel que le Conseil général sache quel sera le coût indirect des travaux, via la participation de Villars-sur-Glâne aux frais supportés par la CODEMS dans les prochaines années.

Sous réserve que le message soit complété dans ce sens, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la demande de crédit de CHF 470'000.- relative à la mise en conformité des installations techniques et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci pour la position de la Commission financière. La parole est au Conseil communal.

Mme Annelise Meyer, Conseillère communale. Comme je n'ai pas pu être présente à la Commission financière car je siégeais dans une autre commission, je vais apporter les précisions qui sont demandées.

Concernant l'urgence des travaux relatifs au chauffage, on a inscrit, en priorité 2, une étude pour le remplacement de la chaudière. Ce remplacement ne se fera pas tel quel. Un projet général sera établi afin de voir si on peut mettre des panneaux solaires. On regarde également si on demandera un agrandissement du home des Martinets. Tout cela interviendra dans la décision concernant le remplacement de la chaudière.

Concernant les subventions, le montant attribué par la CODEMS n'a pas pu être précisé dans le message, car la CODEMS n'avait pas encore siégé. Je peux toutefois vous dire que la CODEMS a accepté un premier montant de CHF 335'000.- pour les installations. Une demande pour le solde est en cours auprès de la CODEMS. Elle siégera le 17 mars. En principe, d'après les informations que j'ai eues, il n'y aura pas de problème, puisque lors de la rénovation de la cuisine, on était en dessous du montant qui nous avait été attribué.

Les honoraires d'ingénieurs et la TVA seront aussi pris en charge par la CODEMS. Concernant les honoraires de nos services techniques, ceux-ci ne peuvent pas être chiffrés maintenant parce qu'il s'agit surtout des honoraires de surveillance des chantiers. Ces

honoraires seront répertoriés et communiqués dans le décompte final à la CODEMS et seront considérés comme un apport de fonds propres.

En ce qui concerne l'impact d'investissement sur la participation financière, j'ai fait une règle de trois. Cela vaut ce que cela vaut, mais le secrétaire de la CODEMS ne pouvait pas me faire le calcul. Il s'agira de CHF 52'753.- par année de supplément par rapport aux CHF 800'000.-.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Est-ce que M. le Vice-Président de la Commission financière est satisfait ?

M. Thomas Marthaler, Vice-Président de la Commission financière. Donc, actuellement on paie environ CHF 800'000.- et on augmentera à CHF 853'000.- par année. J'ai encore une question supplémentaire. J'ai compris que CHF 335'000.- sont déjà acceptés. Vous avez dit que les honoraires d'ingénieurs et la TVA (CHF 85'000.- environ) ont aussi été acceptés. Est-ce formellement accepté ?

Mme Annelise Meyer, Conseillère communale. C'est demandé pour le 17 mars.

M. Thomas Marthaler, Vice-Président de la Commission financière. Et les divers et imprévus de CHF 50'000.- ?

Mme Annelise Meyer, Conseillère communale. Les divers et imprévus sont couverts par la différence qu'on avait sur le crédit de la cuisine.

M. Thomas Marthaler, Vice-Président de la Commission financière. Si la décision du 17 mars est positive, ce que laissent supposer vos informations, la totalité devrait être couverte et cela ferait un supplément de charges d'environ CHF 52'000.- par année pour la Commune de Villars-sur-Glâne.

Mme Annelise Meyer, Conseillère communale. Voilà, tout à fait.

M. Thomas Marthaler, Vice-Président de la Commission financière. Ces informations me suffisent.

Mme Annelise Meyer, Conseillère communale. Nous n'avons pas pu vous donner davantage de précisions, car une nouvelle procédure pour les demandes de subventions auprès de la CODEMS est entrée en vigueur cette année. Le règlement de la CODEMS a été remis à chaque Conseiller communal. Si les chefs de groupe le désirent, ils peuvent en recevoir un exemplaire.

M. Thomas Marthaler, Vice-Président de la Commission financière. Serait-il possible, pour les autres points qui sont en priorité 2 ou 3, de présenter un message complété et où les montants totaux sont déjà acceptés par la CODEMS ?

Mme Annelise Meyer, Conseillère communale. Nous viendrons beaucoup plus vite avec les autres messages. Nous vous présenterons cette année encore les messages pour l'année prochaine.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci à la Commission financière. La parole est aux groupes.

Mme Pascale de Raemy, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a examiné avec attention le message relatif à la mise en conformité des installations techniques de la Résidence Les Martinets.

Comme il nous est rappelé, la Résidence Les Martinets est propriété de la Commune depuis le 19 décembre 2005, c'est-à-dire depuis un peu plus de trois ans. A cette époque, la Résidence Les Martinets était un bâtiment déjà âgé de 16 ans. Certes les conditions d'acquisition furent relativement avantageuses pour la Commune, mais l'on peut s'étonner qu'aucun état des lieux n'ait clairement révélé qu'une grande partie des installations (que ce soit la cuisine, le chauffage, les installations sanitaires et électriques, la centrale téléphonique) étaient obsolètes voire défectueuses et devraient être à très court terme renouvelées ou remplacées. Cette fois-ci, nous nous trouvons devant le fait non accompli plutôt qu'accompli.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la CODEMS exige une planification quinquennale qui nous est présentée dans ce message et nous informe que d'ici à cinq ans le montant total des rénovations se monte à CHF 1'450'000.-. Pour cette année, un crédit de CHF 470'000 nous est demandé. Sans aucun doute, le patrimoine de la Commune doit être entretenu en s'assurant de la conformité des installations qui garantissent une exploitation optimale. Ces

travaux sont donc nécessaires au bon fonctionnement et à la bonne gestion de cet établissement.

Comme nous l'avons compris, sous réserve de leur acceptation, ces frais seront remboursés par la CODEMS sur une durée de 10 ans. Mais n'oublions pas que la Commune de Villars-sur-Glâne participe aux frais financiers des homes du district de la Sarine à raison de CHF 865'150.- pour cette année 2009.

Le groupe PLR, à l'unanimité, mais sous réserve de l'acceptation des conditions fixées aux points 5 et 9 du message, vous propose d'accorder le crédit de CHF 470'000.- relatif à la mise en conformité des installations techniques de la Résidence Les Martinets.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Je serai très bref. Le groupe socialiste soutient ces investissements indispensables. Nous en profitons pour saluer l'effort du Conseil communal qui propose une vue globale des travaux à effectuer ainsi qu'un ordre de priorité. Une telle vue d'ensemble est beaucoup plus agréable et transparente que les investissements proposés en petites tranches. Le groupe socialiste vous invite à accepter ce crédit.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je n'ai rien de plus à ajouter à ce qui a déjà été dit. Le groupe PCS/MO soutiendra cet investissement.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère générale. Le groupe PDC soutiendra également cette demande.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Les prises de position sont faites. Nous allons passer au vote. La question qui vous est soumise est la suivante : approuvez-vous le crédit de CHF 470'000.- relatif à la mise en conformité des installations techniques de la Résidence Les Martinets et accordez-vous l'autorisation de recourir l'emprunt pour couvrir cette dépense ?

Celles et ceux qui acceptent ce crédit sont priés de le manifester en levant la main.

La demande de crédit est acceptée à l'unanimité, soit 38 voix.

6. Demande de crédit pour la participation de notre Commune au projet de couverture d'une piste de skater-hockey à Givisiez

M. Pierre-Yves Moret, Président. Nous avons reçu le message de la part du Conseil communal. Les groupes ont eu le temps de l'étudier. Nous allons auparavant entendre l'avis de la Commission financière.

M. Thomas Marthaler, Vice-Président de la Commission financière. La Commission financière a examiné ce message lors de sa séance du 17 février 2009. A cette occasion, elle a entendu les explications complémentaires qui lui ont été fournies par M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal en charge du dossier.

Bien que la situation financière de la Commune rende difficile tout investissement qui n'est pas en soi prioritaire, la Commission financière a été sensible aux arguments évoqués en faveur de la jeunesse et du sport. En effet, elle est consciente de l'opportunité offerte aux joueurs de toute l'agglomération de pouvoir pratiquer ce sport dans de très bonnes conditions, dans des infrastructures adéquates, au sein d'un club bien structuré qui a d'ailleurs atteint le niveau de la ligne nationale A.

Il y a lieu de relever que ces infrastructures présentent un intérêt régional et que la participation de notre Commune s'inscrira dans le processus de collaboration entre communes de l'agglomération bien qu'il faille relever que celle-ci est déjà importante dans le cadre de la péréquation financière.

Compte tenu que l'apport de Villars-sur-Glâne sera unique, que toute participation aux frais d'exploitation est exclue et qu'il en coûtera la modique somme de CHF 6'500.- par année en charges financières, la Commission financière, dans sa majorité, pour les raisons évoquées ci-dessus, propose au Conseil général d'autoriser le crédit de CHF 100'000.- et le recours à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir ? Non. Nous allons donc entendre les points de vue des groupes.

M. Benjamin Gasser, Conseiller général. En analysant ce message, le groupe socialiste a été partagé entre deux sentiments. Tout d'abord, il nous paraît important de participer à la solidarité intercommunale en matière d'infrastructure, solidarité qui profite également parfois à Villars-sur-Glâne. Nous nous sommes posé notamment la question de l'utilité d'un tel

investissement, en particulier pour nos concitoyens. Bien que la couverture du terrain apporte une amélioration certaine pour la pratique du skater-hockey, la somme investie nous paraît très importante pour un nombre d'utilisateurs restreint. D'où ma question au Conseil communal : est-ce que, comme actuellement, les jeunes de notre Commune qui désirent utiliser ce terrain, y auront un accès libre ?

D'autres points relatifs au financement nous interpellent :

- Le message nous apprend que la Commune de Givisiez est, je cite, « disposée » à financer un million. Devons-nous comprendre par là que l'investissement n'a pas encore été confirmé par Givisiez ? Si c'est le cas, notre participation devra être conditionnée à l'investissement de Givisiez.
- Nous remarquons également qu'il manque environ CHF 450'000.-. Qu'en est-il ?
- Comment la participation de CHF 100'000.- de la part de notre Commune a-t-elle été fixée ?

C'est finalement à une très courte majorité que le groupe socialiste soutient ce message, pour autant que nous obtenions des réponses satisfaisantes.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite entendre les autres points de vue des groupes avant de répondre aux questions ? Oui. Nous continuons l'écoute des positions des groupes.

M. Michel Cochard, Conseiller général. Dans sa séance du 3 mars dernier, le groupe PDC a examiné le message du Conseil communal relatif à la participation de notre Commune au projet de couverture d'une piste de skater-hockey à Givisiez. Le coût total de ce projet est devisé à CHF 2'362'000.- et la Commune de Givisiez est disposée à financer un million et plus si nécessaire.

Un premier constat est qu'une participation de CHF 100'000.- est inscrite au compte d'investissement du plan financier. Nous avons aussi pris note des décisions de contribution au financement des Communes de Fribourg pour CHF 200'000.-, Granges-Paccot pour CHF 200'000.- et Corminboeuf pour CHF 50'000.-.

Le message du Conseil communal, qui nous est soumis ce soir, fait état d'un montant de CHF 100'000.-. Nous avons compris que l'état de nos finances et le caractère non prioritaire de ce projet ont influencé, dans le bon sens, la décision du Conseil communal. Pourtant, par

rapport à la population légale de Villars-sur-Glâne, nous aurions dû être en mesure d'offrir un montant supérieur.

Malgré tout, nous considérons que le Conseil communal a adopté une position raisonnable en proposant une participation équitable de notre Commune sans rompre avec la continuité de collaboration avec les communes Coriolis dans le domaine de la culture et des sports.

Pour toutes les raisons citées et l'intérêt régional que présentent ces infrastructures pour des joueurs de Givisiez, Villars-sur-Glâne et d'ailleurs, le groupe PDC est favorable à cette prise de participation et vous recommande d'accepter ce message.

M. Eric Guggiari, Conseiller général. Dans sa séance de groupe de ce mardi, le PLR a étudié avec attention le message en vue d'une participation de notre Commune au projet de couverture d'une piste de skater-hockey à Givisiez.

Voilà une occasion pour le PLR de démontrer qu'il sait faire preuve de discernement et de cohérence lorsqu'il s'agit de se déterminer sur une dépense d'investissement. Si tantôt il sied, en effet, de rejeter un investissement « bagatelle » lorsque son utilité paraît des plus discutables, consentir à un investissement plus conséquent lorsque l'intérêt général le requiert ne saurait être interprété comme une infidélité au principe de rigueur financière.

Vous me direz en quoi une piste de skater-hockey remplit-elle les critères d'utilité publique, d'intérêt général ? En rien, ou si peu à première vue. Peut-être que plusieurs d'entre nous n'en soupçonnaient même pas l'existence. Sauf que là, notre voisine Givisiez héberge un club « phare », tant au niveau régional que national, actif dans un sport certes récent, mais déjà populaire. De nombreux jeunes gens de notre Commune sont membres du SHC Givisiez ou alors fréquentent librement l'une ou l'autre piste du site existant.

Mais vous l'aurez deviné, l'enjeu principal est ailleurs. Le message qui nous est soumis évoque la participation financière de Givisiez à certaines infrastructures du Grand Fribourg. Certes. Mais d'autres projets ont déjà été menés conjointement alors que de nouveaux, plus conséquents, sont à venir. Il sied donc, dans ce contexte politique, de savoir jouer du renvoi d'ascenseur.

Dans le même ordre d'idée, nous voilà face à un bel exemple de délocalisation d'infrastructures. Or, les libéraux radicaux sont d'avis que ce genre de collaboration pourra être reconduit, dans le futur, par exemple sur le terrain de feu Gottéron-Village.

Vous l'aurez compris, le PLR Villars-sur-Glâne entend soutenir la participation de notre Commune à cet investissement. Il relève néanmoins qu'il s'agit, en l'espèce, davantage d'un projet en commun que d'un principe de solidarité intercommunale. Car rappelons-le, les communes jouent déjà la solidarité par le biais de la péréquation financière, laquelle permet à certaines communes de dépenser sans compter quand d'autres n'en finissent pas de traverser le désert.

Le groupe PLR, à l'unanimité, recommande donc, pour cette participation, d'autoriser le crédit de CHF 100'000.- et de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense. Au surplus, le PLR demande au Conseil communal de veiller à ce que les ressortissants de notre Commune puissent continuer, une fois les travaux effectués, à utiliser ce site sans discrimination.

Mme Josiane Brique, Conseillère générale. Le groupe PCS/MO a pris connaissance, avec surprise et étonnement, du message relatif à la couverture d'une piste de skater-hockey à Givisiez.

L'année dernière déjà, le Conseil général a accepté de participer à la construction d'une deuxième piste de glace pour un montant de CHF 450'000.-. Notre Commune peut-elle vraiment jouer les grands seigneurs en offrant en plus CHF 100'000.- à la Commune de Givisiez ? La somme demandée doit être empruntée. Il faudra également assurer le service de la dette pour un montant annuel de CHF 6'500.-. Ce n'est pas la fin des haricots, mais tout de même cela ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval. Au vu de la situation économique actuelle et des années de vaches maigres qui se profilent à l'horizon, notre Commune doit absolument se concentrer sur des tâches essentielles pour le bien de ses citoyennes et citoyens en laissant de côté le superflu et le tape-à-l'œil. Le montant de CHF 2'362'000.- nous semble vraiment exagéré.

Combien de citoyens de notre Commune exercent ce sport au niveau compétition. Une vingtaine ? Les jeunes de notre Commune le pratiquent pour leur plaisir avant tout. Si l'on examine les plans d'entraînement des équipes du SHC Givisiez, on se rend compte que la disponibilité du terrain aux simples amateurs est très restreinte, surtout la tranche horaire après l'école ou le travail. Ces mêmes personnes pourront-elles, par la suite, continuer à utiliser cette piste à leur convenance ? Le groupe PCS/MO en doute fortement. Devront-elles admirer les exploits de leur équipe favorite depuis la deuxième piste ouverte ?

Notre Commune a, elle aussi, des infrastructures sportives à rénover, à entretenir, voire même à construire. Dans le budget des investissements 2009, un montant équivalent est prévu pour la rénovation du terrain de football du Platy. Notre Commune a investi récemment dans l'installation d'un terrain synthétique dans le quartier des Dailles pour un montant de CHF 80'000.- et ce pour le bien d'un plus grand nombre de citoyens. Ces investissements sont, à notre avis, plus judicieux. Il est préférable de planter des poireaux dans son jardin plutôt que dans celui de son voisin, surtout lorsqu'on n'a pas un radis. Que notre Commune soutienne d'abord ses propres sociétés culturelles, sportives ou autres qui sont au service de ses habitants.

Pour toutes ces raisons, le groupe PCS/MO refuse de donner son autorisation pour ce crédit de CHF 100'000.-. Il vous recommande d'en faire de même.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Y a-t-il encore d'autres prises de position ? Nous passons la parole à M. Pierre-Emmanuel Carrel pour répondre aux questions.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je vais répondre dans l'ordre des questions qui m'ont été posées. Givisiez accepte actuellement les jeunes et, bien entendu, continuera à les accepter. Il n'y a pas de convention d'utilisation pour cette piste ; cela se fait de manière naturelle et il n'y a pas de raison de s'arrêter.

Givisiez a soutenu ce projet. L'assemblée communale a accepté d'investir un million. Granges-Paccot a également accepté d'investir CHF 200'000.-. Fribourg, lors de sa dernière séance du budget, a accepté d'investir CHF 200'000.-. Corminboeuf a accepté CHF 50'000.-. Villars-sur-Glâne propose CHF 100'000.-. Nous ne voulions être ni trop généreux ni trop pingres. Ce montant nous semblait rationnel pour que nos jeunes et nos élites puissent utiliser cette infrastructure sportive.

Ce projet est supporté par Givisiez et on peut lui dire merci. Le développement de cette infrastructure sportive apporte un plus à nos jeunes dans notre agglomération et notre région. Mme Brique, vous l'avez à juste titre mentionné, le terrain synthétique des Dailles rencontre un succès extraordinaire. Ce sont autant d'éléments apportés à nos enfants, à nos jeunes qui font moins de déprédations dans notre Commune par manque d'infrastructures. Pour aller à Givisiez, il n'y a pas besoin de faire des kilomètres, la passerelle mène directement au centre de sport.

Si Givisiez développe ce projet, c'est elle qui supportera le montant le plus important. Nous nous sommes dit que Villars-sur-Glâne pouvait participer pour un montant de CHF 100'000.-, certes ce n'est pas rien, mais qui représente CHF 6'500.- par année. Pour la patinoire, cela nous coûte CHF 9'000.- pour aller à Marly. Cela reste dans des proportions tout à fait raisonnables. Nous pouvons encore développer ce genre d'activité sportive, pourquoi pas avec les écoles. Si nous proposons CHF 100'000.- à la base, nous avons au moins un élément supplémentaire de discussion avec Givisiez.

Si jamais la couverture n'est pas complète (Givisiez attendait plus des communes voisines), Granges-Paccot a clairement dit qu'elle était prête à donner plus et Givisiez fera de même. Ces communes ont, en effet, certains moyens que nous n'avons pas. Elles sont prêtes à donner plus d'argent pour boucler le dossier quand le tour de toutes les communes aura été fait.

M. François Pythoud, Conseiller général. Je précise que j'interviens à titre personnel pour exprimer une certaine surprise. J'ai appris à la lecture de ce message que Coriolis englobait aussi le sport. Je ne sais pas si c'est la nouvelle vision du Conseil communal, mais je dois avouer que j'ai été quelque peu surpris qu'on élargisse le champ d'activité de Coriolis. Les autres questions que j'avais ont été partiellement répondues par le Conseil communal.

J'aimerais cependant revenir sur un aspect que je trouve étonnant. On accepte de s'engager sur un projet à 2,5 millions. On n'a aucune question complémentaire, on trouve que c'est extraordinaire parce que c'est du sport. Il a été relevé que cela concerne 267 personnes ; on espère qu'il y en aura un peu plus dans le futur. On ne se pose pas plus de questions. Personnellement, je suis tout à fait pour la solidarité. Je suis pour soutenir des projets auprès des autres communes, mais pas n'importe quel projet. Pour moi, celui-ci est à rebours du bon sens. En évoquant des arguments de protection de la jeunesse, on soutient tout et n'importe quoi. Je n'ai rien contre le skater-hockey, je trouve même que c'est un sport très amusant. Par contre, développer une infrastructure pour couvrir la piste pour qu'un sport prévu en général l'été puisse se faire l'hiver... On l'a déjà fait avec les patinoires, pour qu'on puisse les utiliser en été. La prochaine fois, on fera des pistes de ski couvertes, je crois que cela existe déjà dans la péninsule arabe. On trouvera exceptionnel, parce que cela occupera les jeunes pendant l'été. Pour moi, ce n'est pas un projet d'utilité publique à l'heure actuelle. Je trouve que c'est un luxe pour un certain nombre de personnes. C'est la raison principale pour laquelle je suis opposé à une participation.

Deuxièmement, cela crée un précédent. Il serait utile d'avoir une certaine stratégie en termes d'infrastructures sportives dans l'agglomération. Il s'agit de voir où sont les besoins de manière globale et où sont les priorités. Il y a peut-être d'autres sports qui ont plus de besoins et qui englobent plus de personnes et pour le moment rien ne se fait. Il manque une stratégie au niveau régional.

Pour ces deux principales raisons, je vais m'opposer à la participation de Villars-sur-Glâne.

Mme Anne-Claude Jeckelmann, Conseillère générale. Ma question s'adresse à M. Carrel et concerne le côté pratique de cette piste couverte. Vous nous dites qu'il n'y a pas de raison que l'accès aux jeunes de Villars-sur-Glâne change. Mais quand elle sera couverte, cela sera visiblement fermé. Je me demande si l'accès sera tout aussi libre qu'aujourd'hui. Est-ce qu'ils pourront accéder à cette piste couverte ?

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Aujourd'hui, l'accès est tout de même contrôlé. On peut utiliser ces pistes, mais il faut quand même en informer le responsable. Il y a une surveillance pour éviter les déprédations. Par contre, pour la piste couverte, il faudra demander des autorisations d'accès. La toiture n'est pas complètement fermée. Il n'y aura pas de ventilation. Les choses ont été faites pour que la couverture soit homologable dans le cadre des championnats aux niveaux suisse et européen. Il est vrai que c'est un élément important. Je pense qu'il est nécessaire, quand on décide d'utiliser ce genre d'infrastructure, d'annoncer quand on y va. Il peut y avoir un match ou quelque chose d'autre. Il faut donc de toute façon une surveillance.

Cette infrastructure est un plus. Il n'y a actuellement pas de skater-hockey et les jeunes montrent un intérêt très progressif. Les domaines d'activités de l'agglomération ne comportent pas encore les infrastructures sportives. C'est un élément qui faudrait compléter. Actuellement, il est difficile de pouvoir insérer tout le patrimoine sportif et les infrastructures sportives qui existent dans notre région. C'est dommage, cela aurait été un point supplémentaire, mais beaucoup de difficultés en découlaient. Je ne trouve pas qu'il s'agisse de n'importe quel projet. Ce projet a été bien exposé par Givisiez qui a trouvé son intérêt et pas seulement au niveau de notre région. Il faut dire que la majorité des joueurs viennent d'au-delà de notre région, Givisiez n'a pas la plus grande partie des joueurs. C'est vraiment une infrastructure d'intérêt régional. Si on a inscrit Coriolis dans le cadre de la comparaison, c'était pour montrer que Givisiez a participé à hauteur de CHF 500'000.- pour St-Léonard, pour notre Espace Nuithonie, et prochainement pour la salle de spectacles de la Ville de

Fribourg. Même si le sport n'est pas la culture, il faut tenir compte de ces éléments. Même s'il n'y a pas de convention, c'est un élément porteur pour notre région.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci pour ces explications. Je vois qu'il y a plusieurs réactions.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Concrètement, si on regarde le plan qu'on a reçu, on voit qu'avec l'infrastructure du toit les places restantes pour les gens de Villars-sur-Glâne seront découvertes en termes d'utilisation. Est-il prévu que le Conseil communal demande à Givisiez une participation lorsqu'on rénovera très prochainement le terrain de football ?

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Je deviens hésitant au sujet de ce projet. D'après les informations que j'ai actuellement, nos jeunes, non membres du club skater-hockey de Givisiez, peuvent utiliser librement ces deux terrains. On payera CHF 100'000.- et l'accès et l'utilisation pour les jeunes non membres seront limités. On va payer pour réduire l'accès. Evidemment, il y a le côté solidarité avec le club de sport qui propose des activités plus organisées. Mais il y a actuellement bien des jeunes de l'âge de mon fils qui vont là-bas, comme le disait ma collègue Mme Jeckelmann, pour jouer quand c'est libre. Dans le futur, avec ce toit, la possibilité d'utilisation de ces terrains sera restreinte. Je pense que le Conseil communal doit exiger de la Commune de Givisiez que l'accès actuel pour les jeunes soit garanti dans le futur de la même manière. Autrement, je ne vois pas l'avantage pour la population et les jeunes de Villars-sur-Glâne d'accepter ce crédit.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci pour ces interventions.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je ne gère pas l'accès, même aujourd'hui. Je peux vous répondre qu'ils pourront accéder tant qu'il n'y aura pas d'équipe qui joue ou de match. Cela ne va pas changer.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Si on participe, on peut demander à la commune. C'est un échange de lettres et l'histoire est claire.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Tout à fait. Nous confirmerons l'utilisation dans ce cadre. L'intérêt du club est de promouvoir ce sport, il ne va pas fermer l'accès aux jeunes.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Pour une réponse claire, êtes-vous prêt à exiger une clarification d'accès auprès de la commune ?

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Oui, absolument. Cet accès existe aujourd'hui, il n'y a pas de raison qu'il ne le soit plus demain. Il s'agit d'un investissement au niveau régional. Concernant le foot, c'est un sport traditionnel suisse. Chaque commune a un terrain de foot. On ne va pas demander à Givisiez de participer à cet investissement.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je crois qu'on avait compris. Merci. Je pousse un peu pour avancer.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je tiens quand même à apporter un élément supplémentaire. Nous avons une excellente collaboration avec Givisiez à plusieurs points de vue. Hier encore, nous avons une séance avec une délégation du Conseil communal de Givisiez pour un problème d'économie qui touche le cœur sensible de Villars-sur-Glâne, à savoir la mise en valeur des terrains d'ex Gottéron-Village, qui s'appellent maintenant Bertigny Ouest, et la zone de Chandolan qui en est la prolongation. Le canton est en train d'activer quelque chose et nous avons réussi à avoir une unité de vue absolument parfaite.

Je crois qu'il faut quand même qu'on soit un peu moins nombriliste et qu'on regarde un peu plus loin aussi, pour une fois qu'on nous demande quelque chose. Ce n'est pas un montant tellement disproportionné, on peut accepter d'accorder une participation à Givisiez, ce d'autant plus que nos gamins y vont aussi. Même si ce n'est pas un sport aussi populaire que le ski, le football, le hockey, ce que vous voulez, cela reste une infrastructure sportive. On nous a assez reproché de ne pas tenir compte des infrastructures sportives, alors pour une fois que ce n'est pas nous qui devons le faire chez nous, mais que c'est une autre commune voisine, une commune amie, avec laquelle nous avons d'excellents rapports, je vous en prie, acceptez ce misérable crédit.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Sur le tableau d'occupation, tout est réservé tous les soirs dès 18h. Ce n'est pas possible pour la population d'y aller. Les plages libres sont pendant les horaires scolaires.

M. Pierre-Yves Moret, Président. C'est dit, c'est aussi libre le week-end.

M. Jean-Daniel Margueron, Conseiller général. Vous connaissez tous mon engouement pour le sport. Il est vrai que, quand j'ai lu le message, j'ai été assez sceptique. Effectivement,

beaucoup de choses ont été dites. M. Pythoud l'a souligné, il y a un manque de stratégie. C'est un sport nouveau, c'est juste. Je crois qu'on a oublié quelque chose dans ce débat, c'est la solidarité intercommunale. Vous connaissez tous les problèmes de la Ville de Fribourg pour l'adoption de son budget. Dans le message, il est clairement indiqué que Fribourg a, par solidarité vis-à-vis de la Commune de Givisiez, laissé dans son budget un montant de CHF 200'000.-. Je crois que ce n'est pas le fruit du hasard. La solidarité intercommunale est en train de jouer. Qui sait un jour, on aura aussi besoin des autres communes. Je vous propose de soutenir le projet et d'accepter cette demande d'investissement.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Je crois que la discussion est terminée. J'aimerais passer au vote.

Approuvez-vous le crédit de CHF 100'000.- relatif à la participation de notre Commune au projet de couverture d'une piste de skater-hockey à Givisiez et accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense ?

Celles et ceux qui sont d'accord lèvent la main.

Le crédit est accepté par 24 oui, 9 non et 4 abstentions.

7. Election d'un représentant PLR au Conseil d'agglomération.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Cette élection complémentaire fait suite à la démission de Mme Annelise Meyer, comme représentante PLR du Conseil communal au Conseil d'Agglomération.

Je rappelle que Villars-sur-Glâne est représenté au Conseil d'Agglomération depuis juillet passé par sept délégués ; quatre délégués sont issus du Conseil général et trois représentent le Conseil communal.

Avant de procéder à cette élection, qui se déroule au scrutin de liste et selon le mode majoritaire, je remercie Mme Meyer pour son investissement précieux dans cet organe. Je prie le Conseil communal de nous faire part de sa proposition.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Le Conseil communal, pour rester dans la continuité politique, vous propose de désigner pour cette représentation au Conseil d'Agglomération son Vice-Syndic M. Nicolas Bapst. Je vous remercie de soutenir cette candidature.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Pour la forme, je demande si d'autres candidatures seraient formulées dans la salle. Ce n'est pas le cas. Nous avons un candidat pour un poste à pourvoir. Comme vous le savez, si quelqu'un veut mettre un autre nom, il peut toujours le faire. Je pense qu'on peut procéder d'une manière simple et applaudir l'heureux élu. Que voilà une élection rondement menée.

8. Divers

M. Pierre-Yves Moret, Président. A vous la parole.

M. Marc'Aurelio Andina, Conseiller général. Le 9 novembre 2006, nous avons traité dans cet hémicycle de la participation de notre Commune pour la 2^e piste de glace et une halle omnisports dans le site sportif de St-Léonard, à la réalisation desquelles Villars-sur-Glâne a participé avec CHF 450'000.-.

A ce jour, je ne sais pas encore dans quelle mesure les habitants et les sportifs de Villars-sur-Glâne pourront accéder, voire bénéficier de ces infrastructures, ne fût-ce qu'à un prix préférentiel. A cet égard, je relève uniquement que pour utiliser les terrains synthétiques de football du site de St-Léonard, nos footballeurs paient le prix fort.

Dans la séance d'aujourd'hui, nous avons à nouveau été confrontés à un message concernant une infrastructure sportive sise sur une autre commune de l'agglomération à laquelle nous avons décidé de participer avec CHF 100'000.-, essentiellement par motif de solidarité. Là encore, il s'agira d'établir à la preuve des faits quel bénéfice réel en retireront les Villarois, pourvu qu'ils puissent y accéder.

Bref, nous nous rendons compte que, de plus en plus, pour chaque projet et infrastructure sportive d'envergure - je pense ici également au projet de piscine en ville de Fribourg -, on requiert une participation de notre Commune au titre de commune faisant partie de l'agglomération fribourgeoise, le plus souvent au coup par coup et presque toujours sans réelle contrepartie pour la population de Villars-sur-Glâne.

Tout cela m'amène aux réflexions suivantes :

- Ne serait-ce pas mieux que le fait de juger de l'importance et de l'envergure de la stratégie des infrastructures sportives, ainsi que la décision de soutenir tel projet ou tel autre soient issus d'une réflexion conjointe des communes de l'agglomération fribourgeoise ?
- Ne serait-ce pas mieux que les infrastructures sportives de l'agglomération soient financées par un pot commun, comme ceci est le cas pour la culture ?
- Ne serait-ce pas mieux que tous les citoyens de l'agglomération puissent réellement accéder et bénéficier de ces infrastructures, si possible à des conditions et à des prix préférentiels ?

Bref, même en considérant le jeune âge de l'Agglomération, ne serait-ce pas mieux qu'une telle tâche lui soit attribuée ? Ce serait visiblement le souhait du Conseiller communal en charge des sports. En tant que l'un des délégués villarois à l'Agglomération, je me réserve, dès maintenant, la possibilité de déposer une motion en ce sens auprès du Conseil de l'Agglomération. Néanmoins, avant cela, je suis prêt à écouter toute considération ou proposition venant de votre part, de la part des délégués de l'Agglomération, voire de la part du Conseil communal.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Merci pour cette intervention. Y en a-t-il d'autres ? Le Conseil communal souhaite-t-il encore intervenir ?

Mme Christiane Savoy, Conseillère communale. Lors du dernier Conseil général, Mme Fässler posait deux questions concernant les classes enfantines et elle avait demandé formellement qu'une réponse soit fournie à la séance du 5 mars. Les questions étaient les suivantes :

- Quand la 2^e année d'école infantine sera-t-elle introduite à Villars-sur-Glâne, puisque dès 2009 la Commune participera au pot commun ?
- Les enseignantes seront-elles consultées avant l'établissement d'un planning pour Villars-sur-Glâne ? Comment cette 2^e année d'école infantine sera-t-elle structurée par rapport aux répartitions des élèves, nombre de jours de classe hebdomadaire ?

Je ne peux pas répondre à la première question, puisque le Conseil communal doit encore étudier quelques variantes. Mme Brouchoud, qui vient de s'en aller, était intervenue dans ce même Conseil pour demander qu'on commence déjà là où on a de la place. J'ai posé cette question à M. Dessibourg, chef de service, qui m'a répondu que cela n'était pas légal. Formellement, on devra introduire l'école infantine dans nos trois bâtiments en même

temps. Dès l'introduction de la 2^e année enfantine, nous serons soumis à la nouvelle loi scolaire. Cette dernière stipule que les deux classes enfantines deviennent obligatoires à partir de ce moment-là. On ne peut pas faire de discrimination et la population serait en droit de se révolter si on ne mettait pas les deux années enfantines partout en même temps dans notre Commune.

Concernant la 2^e question, j'ai un élément de réponse qui est en fait arrivé le lendemain du Conseil général. Il s'agit d'une circulaire de Mme Chassot qui dit en substance ceci : « les enfants de la 1^{ère} année enfantine, qui auront quatre ans révolus au 31 juillet lorsqu'ils seront soumis à cette entrée en vigueur, suivront 12 à 14 leçons de 50 minutes par semaine. Ils ont congé 4 et 5 demi-jours par semaine selon l'horaire défini. Les enfants de la 2^e année enfantine suivent 22 à 24 leçons par semaine - plus qu'actuellement, puisqu'ils suivent entre 20 et 21 leçons hebdomadaires - et auront congé deux ou trois demi-jours par semaine. Dans les deux cas, ce sont les communes qui définissent le nombre de leçons et l'horaire. Cependant, les communes qui ont la responsabilité d'établir l'horaire doivent le soumettre à l'inspecteur/trice. Les leçons doivent être regroupées de manière à former un horaire bloc, composé de demi-jours entiers, identique à celui de l'école primaire. ».

Il n'est plus possible d'admettre que les élèves de l'école primaire commencent à 8h, alors que les élèves de l'école enfantine commencent à 9h. Concrètement, cela veut dire pour nous que tous les élèves, de l'école enfantine à l'école primaire, commenceront à 8h15 ou à une autre heure qu'on pourrait fixer. Il ne sera plus possible que les écoles primaires commencent à 8h15 et les écoles enfantines, même les petits bouts de choux de 4 ans, à 8h45. Selon les directives émises par la DICS, tout le monde devra commencer à la même heure.

Le modèle choisi par le canton implique que les élèves des deux degrés se retrouvent dans une même classe, quand bien même un cercle scolaire ou des écoles de quartier ont plusieurs classes de même niveau. A l'intérieur d'une même classe, les deux degrés devront se retrouver au moins entre 8 et 10 leçons ensemble. La plupart du temps, ils seront seuls.

Dans le modèle des 12 à 14 leçons pour les petits ou 22 à 24 leçons, on peut choisir deux fois les maxima, mais on ne peut pas choisir deux fois les minima, étant donné que les maîtresses enfantines devront absolument avoir 28 périodes d'enseignement. Comme elles seront payées dans une classe supérieure, elles doivent avoir 28 périodes d'enseignement comme les maîtres primaires. En prenant deux fois les minima, on n'arrive pas à 28 périodes.

De même, les élèves des classes enfantines iront à l'école le mercredi matin, mais on ne sait pas encore lesquels on mettra. Jusqu'à maintenant, les élèves des classes enfantines avaient congé le mercredi toute la journée, les enseignantes n'ayant pas un quota de 28 unités. Comme elles devront avoir 28 unités, il y a bien quelqu'un qui devra aller à l'école le mercredi matin pour que les enseignantes aient 28 unités.

A l'écoute de ce que je viens de dire, vous vous rendez compte que cette répartition sera fort complexe. Nous pouvons cependant compter sur le soutien de la conseillère pédagogique des classes enfantines de la DICS. Comme certaines communes commenceront en 2009-2010, nous aurons l'avantage de ne pas être les premiers et de pouvoir bénéficier des expériences de ceux qui introduisent déjà cette année.

Nous serons peut-être aidés dans notre réflexion par la conseillère pédagogique pour la mise en place de ces grilles et il est bien évident que les enseignantes enfantines seront invitées, de même que les chefs d'établissement. Ceci dit, dans le peu d'heures qu'ils auront en commun, on retrouvera forcément la gymnastique, comme le disait M. Dessibourg, étant donné qu'on ne va pas pouvoir donner la gymnastique en deux fois en raison de l'utilisation des salles.

Voilà les indications que je peux vous donner. Nous aurons du pain sur la planche. Vous avez peut-être lu dans le journal de ce matin que le canton a engagé une personne à 50 % qui se penchera sur l'accueil de la petite enfance et l'accueil extrascolaire. Vous pensez bien qu'avec des horaires comme ça, on ne va pas simplifier la tâche des parents dont les élèves iront si peu à l'école.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je serai très bref. J'aimerais apporter deux précisions suite à l'intervention de M. Andina. Les nouvelles tâches au niveau de l'agglomération exigent l'unanimité des communes. C'est un travail très important. Ensuite, les terrains synthétiques, si vous vous souvenez, n'étaient pas compris dans le financement des CHF 450'000.- ; il s'agissait uniquement de la piste de glace et de la salle omnisports. La Ville de Fribourg a financé ces terrains.

M. Pierre-Yves Moret, Président. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sous les divers ? Cela ne semble pas être le cas. Nous sommes arrivés, chers Collègues, au terme de cette séance. J'en profite pour remercier tout le monde en espérant que vous soyez satisfaits sur le déroulement de cette création de commission qui va nous apporter un plus au niveau stratégique.

Je remercie nos invités, même s'ils sont déjà partis, M. Dafflon et nos trois collègues, qui ont certainement apprécié d'avoir été parmi nous.

Je vous invite tous à participer à l'apéritif qui va vous être servi.

La séance est levée à 23h00.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

Emmanuel Roulin

Le Président

Pierre-Yves Moret